

**Commission des stupéfiants**

Quarante-deuxième session

Vienne, 16-25 mars 1999

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives et budgétaires

**Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle
international des drogues: Budget d'appui révisé proposé pour
l'exercice biennal 1998-1999**

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

*Paragraphes Page***Première partie**

Vue d'ensemble	1-9	3
I. Résumé analytique	1-8	3
II. Projet de résolution recommandé à la Commission des stupéfiants pour adoption ...	9	4

Deuxième partie

Situation financière	10-23	5
III. Vue d'ensemble	10-13	5
IV. Recettes	14-21	10
V. Dépenses d'appui au programme	22-23	13

*E/CN.7/1999/1

Troisième partie

Budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999	24-63	13
VI. Vue d'ensemble	24-40	13
A. Changements au titre du volume	27-31	14
B. Changements au titre des coûts	32-34	19
C. Budget-programme révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999	35-40	19
VII. Appui au programme	41-55	21
A. Bureaux extérieurs	42-48	21
B. Services du siège	49-55	23
VIII. Gestion et administration	56-63	25
 Annexes		
I. Tableaux supplémentaires		29
II. Présentation du budget		46
III. Structure organique du programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues		50
IV. Glossaire		53

Première partie

Vue d'ensemble

I. Résumé analytique

1. En application de la résolution 12 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants, le budget révisé du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour l'exercice biennal 1998-1999 se présente sous la forme de deux rapports. Le présent rapport renferme le budget d'appui révisé, tandis que le document E/CN.7/1999/13 contient le budget-programme révisé. La Commission est également saisie, à sa présente session, de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 (E/CN.7/1999/11).

2. Les prévisions de dépenses au titre du budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 se montent à 34 065 700 dollars, contre 34 292 200 dollars pour le budget d'appui initial, ce qui fait apparaître une diminution des ressources demandées de 226 500 dollars. Les propositions budgétaires établissent une distinction entre les changements au titre du volume, qui portent sur les éléments maîtrisables des prévisions de dépenses, et les changements au titre des coûts, qui sont imputables au mouvement des coûts, ainsi qu'aux variations des taux d'inflation et de change. La diminution de 226 500 dollars susmentionnée est le résultat net d'une augmentation de 3 644 800 dollars au titre du volume (soit 10,6 %) et d'une diminution de 3 871 300 dollars au titre des coûts (soit 11,2 %). Le budget révisé est établi selon la méthode additive; en conséquence, il n'y est traité que des éléments faisant l'objet de changements, sans que soient mentionnées les prévisions de dépenses et activités non modifiées inscrites au budget d'appui initial approuvé.

3. L'augmentation de 3 644 800 dollars (10,6 %) au titre du volume a une double raison d'être:

a) Étendre l'appui aux activités que l'Assemblée générale a décidées à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte contre le problème de la drogue dans le monde, tenue en juin 1998;

b) Consolider la décentralisation, rationaliser les arrangements relatifs aux dépenses d'appui et favoriser la synergie entre le PNUCID et le Centre pour la prévention internationale du crime, qui relève de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, de façon à poursuivre la réforme administrative lancée en 1998.

4. La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale a marqué un tournant. De nouvelles responsabilités ont

été confiées au PNUCID, qui est en particulier désormais chargé d'aider, d'une part, la Commission des stupéfiants à analyser les progrès accomplis et, de l'autre, les États Membres à atteindre les objectifs que l'Assemblée a fixés en matière de contrôle des drogues. Le budget d'appui et le budget-programme révisés pour l'exercice biennal 1998-1999, tout comme l'esquisse budgétaire et le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2000-2001, tiennent compte de ces impératifs. Plus particulièrement, le budget d'appui révisé proposé pour 1998-1999 prévoit d'étendre à l'exécution des nouvelles activités de programme ainsi qu'à l'expansion de la coopération technique les arrangements relatifs à l'appui. Cela passe par l'intensification des activités de sensibilisation et de l'appui à la coopération technique. Le perfectionnement des structures d'appui, qui se fera sentir au niveau de l'exécution du programme dès 1999, sera mené à son terme au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Parallèlement à la réorientation des activités du PNUCID, conséquence de la vingtième session extraordinaire, l'on se propose de poursuivre la réforme administrative lancée en 1998 et exposée dans le budget d'appui initial. Il s'agit notamment de consolider la décentralisation, ce qui suppose que l'on procède à des ajustements au niveau des bureaux extérieurs, que l'on renforce les arrangements relatifs à l'obligation redditionnelle et aux responsabilités en matière de gestion administrative, et donc que l'on étoffe le Bureau du Directeur exécutif. Le regroupement des services du siège ainsi que la simplification et la rationalisation des procédures administratives permettent de réaliser des gains d'efficacité considérables. Les principaux changements dans les divers services organiques sont les suivants:

a) Bureaux extérieurs: un bureau sera ouvert en République islamique d'Iran;

b) Service des opérations: le Service sera étoffé pour appuyer les nouvelles activités de coopération technique;

c) Bureau du Directeur exécutif et bureau de liaison de New York: ces deux bureaux seront renforcés de manière à pouvoir, dans le cadre de la décentralisation, accentuer l'obligation redditionnelle et les responsabilités en matière de gestion administrative;

d) Groupe des relations extérieures : le Groupe sera étoffé dans la mesure où ses responsabilités en matière de sensibilisation et d'image du PNUCID ont été étendues;

e) Divisions du siège: les trois divisions seront réorganisées pour n'en former que deux, de sorte à réduire le montant des ressources demandées au titre de la gestion;

f) Service d'appui au Programme: les arrangements relatifs à l'appui seront rationalisés, ce qui permettra d'opérer des économies considérables.

5. L'augmentation de 3 644 800 dollars au titre du volume se décompose comme suit: 3 274 800 dollars (soit 12,9 %) au titre des postes (création d'un poste D-1, de 4 postes P-5, 2 postes P-4, de 4 postes P-3, et de 5 postes d'agent des services généraux (autres classes) et suppression de 2 postes P-2) et 370 000 dollars (soit 4,1 %) au titre des dépenses autres que les postes. L'augmentation au titre du volume se répartit comme suit par ligne budgétaire: appui au programme/bureaux extérieurs: 666 500 dollars (soit 3,6 %); appui au programme/siège: 786 700 dollars (soit 11,3 %); et gestion et administration/siège: 2 191 600 dollars (soit 24,6 %). On trouvera les prévisions de dépenses révisées ventilées au tableau 1 par ligne budgétaire et selon la localisation, et au tableau 3 par objet de dépense; le tableau 2 indique la répartition des postes par ligne budgétaire et selon la localisation.

6. Le budget d'appui et le budget-programme révisés pour l'exercice biennal 1998-1999 se justifient par la situation financière du Fonds du PNUCID, telle qu'exposée dans la deuxième partie du présent document. Cette situation s'est nettement améliorée en 1998, les recettes passant de 52,5 millions de dollars en 1997 à 70,2 millions de dollars en 1998. Ceci s'explique par la dynamique qu'a engendrée la tenue de la vingtième session extraordinaire et par les initiatives que le Directeur exécutif a lancées. L'on a inversé la tendance à la baisse enregistrée entre 1992 et 1997, les recettes effectivement perçues en 1998 dépassant même les prévisions initiales. Cette évolution encourageante est imputable, d'une part, à l'augmentation du nombre des pays ayant versé des contributions au Fonds, et, de l'autre, à un accroissement considérable des contributions au titre de la participation aux coûts, la base des ressources s'en trouvant ainsi diversifiée. Restent toutefois préoccupants aussi bien la stagnation des fonds à destination générale (les augmentations enregistrées concernant essentiellement les fonds à des spéciales) que le manque de prévisibilité des ressources, les bailleurs de fonds préférant décider annuellement des contributions.

7. On trouvera récapitulés dans le plan des ressources, au tableau 4, les prévisions de recettes et de dépenses initiales et

révisées, tant pour le budget d'appui que pour le budget-programme. Le montant révisé des ressources disponibles est estimé à 208 686 400 dollars, contre 178 240 000 dollars initialement prévus, soit un accroissement de 30 446 400 dollars. Cet accroissement s'explique par le fait que les recettes devraient augmenter de 31 816 000 dollars, essentiellement au titre des fonds à des fins spéciales. L'enveloppe destinée à l'exécution des programmes devrait passer de 110 502 000 dollars (budget initial) à 115 millions de dollars (prévisions révisées), comme indiqué plus en détail dans le document E/CN.7/1999/13 et aux paragraphes 35 à 40 du présent rapport. Par contre, les ressources disponibles au titre de l'appui au programme et de la gestion et administration devraient augmenter beaucoup moins. L'appui au programme, y compris les fonds versés aux agents d'exécution, devrait diminuer, passant, selon les estimations, de 29 184 700 dollars à 29 022 300 dollars, ce qui fait apparaître une diminution de l'emploi des ressources, qui passe de 19,6 % à 18,9 %. Par contre, alors que les ressources au titre de la gestion et administration augmentent, passant de 8 886 500 dollars à 9 242 700 dollars, leur part dans l'emploi des ressources demeure inchangée, s'établissant à 6 %

8. Le budget du Fonds du PNUCID suit l'ordonnement du modèle de budget harmonisé établi par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Outre celles imputées au budget du Fonds, le PNUCID exécute des activités financées à l'aide du budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999, inscrites aux chapitres 15 et 21 dudit budget (A/52/6). Pour ce même exercice, le contrôle des drogues constitue une des priorités du plan à moyen terme de l'ONU. Le PNUCID relève de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, récemment créé au sein du Secrétariat de l'ONU, tout comme le Centre pour la prévention internationale du crime. L'annexe III expose la structure organique du PNUCID et l'annexe IV comporte un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport. L'organigramme du PNUCID, avec indication du nombre des postes par service, figure au graphique A.I de l'annexe III.

II. Projet de résolution recommandé à la Commission des stupéfiants pour adoption

9. Le projet de résolution ci-après, recommandé à la Commission des stupéfiants pour adoption, résume les principaux points du présent rapport:

Budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 pour le Fonds du programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

La Commission des stupéfiants,

Ayant à l'esprit les fonctions administratives et financières que lui a confiées l'Assemblée générale au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 29 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui contient le budget d'appui révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues,

Prenant en considération le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget d'appui révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 pour le Fonds,

1. Approuve l'imputation d'un montant de ... dollars au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, aux fins ci-après:

		Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	
		1998-1999	1998-1999
Appui au programme			
Bureaux extérieurs			
Siège			
Total partiel			
Gestion et administration			
Total général			

2. Approuve l'imputation d'un montant de ... dollars au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, aux fins de l'appui fourni aux agents d'exécution;

3. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne budgétaire à l'autre à concurrence de 5 % du montant de la ligne budgétaire destinataire.

Tableau 1
Budget d'appui initial et révisé
(en milliers de dollars)

	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues		Budget initial	Budget révisé	Différence
	1998-1999	1998-1999			
Appui au programme					
Bureaux extérieurs					
Siège					
Total partiel					
Gestion et administration					
Total général					
Total					

Deuxième partie Situation financière

III. Vue d'ensemble

10. Les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 se montent à 148 210 000 dollars, contre 116 394 000 pour les prévisions initiales; les prévisions de dépenses révisées se chiffrent, quant à elles, à 153 265 000 dollars, contre 148 573 200 dollars pour les prévisions initiales. Le présent document renferme les prévisions de dépenses révisées au titre du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999 sont indiquées dans le document E/CN.7/1999/13. Le solde des fonds devrait diminuer, passant de 60 476 400 dollars au 31 décembre 1997 à 55 421 400 dollars au 31 décembre 1999. Le montant de la réserve opérationnelle demeure inchangé et s'établit à 12 millions de dollars, ce qui assure la viabilité et l'intégrité financière du Fonds.

11. Les ressources du FNUCID se classent en fonds à destination générale (ou non spécifiée) et fonds à des fins spéciales (ou spécifiées). Toutes les ressources à des fins spéciales sont allouées à des activités de programme expressément spécifiées, tandis que les ressources à destination générale servent à financer tant le budget d'appui que des activités de programme. Pour l'exercice biennal 1998-1999, les prévisions de recettes révisées au titre des fonds à destination générale s'établissent à 148 210 000 dollars, contre 33 037 000 dollars pour les prévisions initiales. Les prévisions de recettes révisées au titre des fonds à des fins spéciales s'établissent à 114 millions de dollars contre 83 357 000 dollars pour les prévisions initiales. Le solde des fonds à destination générale devrait diminuer, passant de 31 690 700 dollars au 31 décembre 1997 à 19 746 000 dollars au 31 décembre 1999; par contre, le solde des fonds à des fins spéciales devrait augmenter, passant de 28 785 700 dollars au 31 décembre 1997 à 35 659 000 dollars au 31 décembre 1999. Au 31 décembre 1997, 57 % du solde des fonds à destination générale étaient engagés pour des activités de programme à venir; cette proportion devrait passer à 60 % au 31 décembre 1999. Par définition, la totalité des fonds à des fins spéciales est engagée.

12. Il apparaît des prévisions de recettes révisées pour 1998-1999 que la situation financière s'est redressée. La baisse des recettes enregistrée entre 1992 et 1998 a été

Par ligne budgétaire

Appui au programme	100,0
Bureaux extérieurs	19,7
Siège	17,1
Gestion et administration	60,0
Total	
Selon la localisation	
Bureaux extérieurs	85,2
Siège	14,8
Total	

Tableau 2

Budget d'appui initial et budget d'appui révisé: répartition des postes d'appui par ligne budgétaire et selon la localisation, 1998-1999
(en milliers de dollars)

	<i>Budget</i>									<i>Fonds du PNUCID</i>															
	<i>1998-1999</i>									<i>1998-1999</i>															
	<i>Postes approuvés</i>									<i>Budget initial</i>					<i>Changements</i>						<i>Budget révisé</i>				
										<i>% du</i>					<i>% du</i>					<i>% du</i>					
<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>P</i>	<i>ARN</i>	<i>G</i>	<i>AL</i>	<i>Total</i>	<i>% du</i>	<i>P</i>	<i>ARN</i>	<i>G</i>	<i>AL</i>	<i>Total</i>	<i>% du</i>	<i>P</i>	<i>ARN</i>	<i>G</i>	<i>AL</i>	<i>Total</i>	<i>% du</i>					
Par ligne budgétaire																									
Appui au programme																									
Bureaux extérieurs	--	--	--	39	21	--	74	134	65,7	2	2	--	--	4	25,0	41	23	--	74	138	62,7				
Siège	25	17	42	17	--	14	--	31	15,2	1	--	4	--	5	31,3	18	--	18	--	36	16,4				
Gestion et administration	18	10	28	14	--	25	--	39	19,1	6	--	1	--	7	43,8	20	--	26	--	46	20,9				
Total	43	27	70	70	21	39	74	204	100,0	9	2	5	--	16	100,0	79	23	44	74	220	100,0				
Selon la localisation																									
Bureaux extérieurs	--	--	--	39	21	--	74	134	65,7	2	2	--	--	4	25,0	41	23	--	74	138	62,7				
Siège	43	27	70	31	--	39	--	70	34,3	7	--	5	--	12	75,0	38	--	44	--	82	37,3				
Total	43	27	70	70	21	39	74	204	100,0	9	2	5	--	16	100,0	79	23	44	74	220	100,0				

Note:

- G: Agents des services généraux
 ARN: Administrateurs recrutés sur le plan national
 AL: Agents locaux
 P: Administrateurs

Tableau 3

Budget d'appui initial et budget d'appui révisé: état récapitulatif des prévisions budgétaires par objet de dépense, 1998-1999

(en milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds du PNUCID</i>						
	<i>1998-1999</i>		<i>1998-1999</i>		<i>Changements</i>		<i>1998-1999</i>		
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Budget initial approuvé</i>	<i>% du total</i>	<i>Coût</i>		<i>Volume</i>		<i>Budget révisé</i>	<i>% du total</i>
				<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>%</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>%</i>		
Postes	4 989,9	25 362,1	74,0	(3 934,9)	(15,5)	3 274,8	12,9	24 702,0	72,5
Autres dépenses du personnel	281,6	224,2	0,7	13,8	6,2	--	-	238,0	0,7
Consultants	204,5	440,1	1,3	2,6	0,6	(130,0)	(29,5)	312,7	0,9
Frais de voyages	186,9	1 456,7	4,2	18,3	1,3	300,0	20,6	1 775,0	5,2
Services contractuels	--	111,8	0,3	3,0	2,7	--	-	114,8	0,3
Frais généraux de fonctionnement	20,4	3 673,9	10,7	9,4	0,3	--	-	3 683,3	10,8
Fournitures et accessoires	--	487,6	1,4	4,5	0,9	--	-	492,1	1,4
Mobilier et matériel	49,2	846,3	2,5	12,0	1,4	200,0	23,6	1 058,3	3,1
Dépenses diverses	199,1	1 689,5	4,9	--	-	--	-	1 689,5	5,0
Total	5 931,6	34 292,2	100,0	(3 871,3)	(11,2)	3 644,8	10,6	34 065,7	100,0

Tableau 4
Budget d'appui initial et budget d'appui révisé: plan des ressources, 1998-1999
(en milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>		Fonds du PNUCID							
	1998-1999		<i>Prévisions initiales approuvées, 1998-1999</i>				<i>Prévisions révisées, 1998-1999</i>			
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Ressources à destination générale</i>	<i>Ressources à destination spéciale</i>	<i>Total</i>		<i>Ressources à destination générale</i>	<i>Ressources à destination spéciale</i>	<i>Total</i>		
<i>En chiffres absolus</i>				<i>%</i>	<i>En chiffres absolus</i>			<i>%</i>		
I. Ressources disponibles										
Solde d'ouverture	--	29 998,0	31 848,0	61 846,0		31 690,7	28 785,7	60 476,4		
Recettes	14 825,5	33 037,0	83 357,0	116 394,0		34 210,0	114 000,0	148 210,0		
Total 1	14 825,5	63 035,0	115 205,0	178 240,0		65 900,7	142 785,7	208 686,4		
II. Emploi des ressources										
<i>Programme et appui au programme</i>										
A. Programme	8 893,9	17 433,6	93 068,4	110 502,0	74,4	18 600,0	96 400,0	115 000,0	75,1	
B. Appui au programme										
Bureaux extérieurs	--	13 452,9	4 990,7	18 443,6	12,4	12 847,2	5 276,1	18 123,3	11,8	
Siège	--	5 078,2	1 883,9	6 962,1	4,7	4 749,3	1 950,4	6 699,7	4,4	
Agents d'exécution	--	511,3	3 267,7	3 779,0	2,5	699,1	3 500,2	4 199,3	2,7	
Total B	--	19 042,4	10 142,3	29 184,7	19,6	18 295,6	10 726,7	29 022,3	18,9	
C. Gestion et administration	5 931,6	8 886,5	--	8 886,5	6,0	9 242,7	--	9 242,7	6,0	
Total 2	14 825,5	45 362,5	103 210,7	148 573,2		46 138,3	107 126,7	153 265,0	100,0	
III. Rapprochement										
Total II. Emploi des ressources	14 825,5	45 362,5	103 210,7	148 573,2		46 138,3	107 126,7	153 265,0		
Programme ^a	8 893,9	17 433,6	93 068,4	110 502,0		18 600,0	96 400,0	115 000,0		
Agent d'exécution ^a	--	511,3	3 267,7	3 779,0		699,1	3 500,2	4 199,3		
Total 3	5 931,6	27 417,6	6 874,6	34 292,2		26 839,2	7 226,5	34 065,7		

^aDiminution.

enrayée et les recettes effectivement perçues en 1998 dépassent les prévisions initiales. Ce phénomène s'explique par la dynamique qu'a engendrée la tenue de la vingtième session extraordinaire ainsi que par les initiatives que le Directeur exécutif a lancées. Compte tenu des nouvelles initiatives lancées pour recueillir des fonds, l'on peut s'attendre à ce que les recettes continuent d'augmenter en 1999. Ces projections encourageantes sont imputables, d'une part, à l'augmentation du nombre des pays ayant versé des contributions au Fonds et, de l'autre, par un accroissement considérable des contributions au titre de la participation aux coûts, la base des ressources s'en trouvant ainsi diversifiée. Il est donc possible de proposer une augmentation des prévisions de dépenses pour le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 1998-1999. L'on continue par ailleurs d'abaisser de manière régulière le solde des fonds et ce processus, entamé en 1994, devrait être mené à son terme en 2001, le solde devant alors s'établir à 17 005 000 dollars.

13. Malgré tous ces aspects encourageants, les risques de volatilité et d'imprévisibilité demeurent. L'augmentation des recettes ne concerne que les fonds à des fins spéciales; les fonds à destination générale sont en stagnation, ce qui entrave le financement du budget d'appui et restreint la marge de manœuvre voulue pour agir rapidement, lorsque c'est nécessaire, au niveau des programmes. Par ailleurs, les contributions des bailleurs de fonds reposent exclusivement sur une base annuelle, ce qui limite la possibilité de planifier à plus long terme. Enfin, malgré l'élargissement récent de la base des donateurs, ces derniers demeurent peu nombreux; ainsi, environ 60 % des recettes de l'exercice biennal 1998-1999 proviennent de sept pays seulement. On trouvera dans le plan des ressources (tableau 4) une vue d'ensemble de la situation budgétaire et financière; la situation de la réserve opérationnelle et le solde des fonds sont indiqués au tableau 5; enfin, les recettes sont récapitulées au tableau 6.

IV. Recettes

14. Les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 se montent à 148 210 000 dollars, contre 116 394 000 pour les prévisions initiales, soit une augmentation de 31 816 000 dollars (27,3 %). Pour l'exercice biennal 1996-1997, le montant effectif des recettes s'est établi à 103 295 500 dollars. Au 1^{er} décembre 1998, 70 % du montant prévu des recettes pour l'exercice biennal 1998-1999 avaient été reçus ou annoncés, soit 98 % pour 1998 et 48 % pour 1999.

15. *Contributions.* Le montant révisé des contributions devrait s'établir à 118 960 000 dollars pour 1998-1999, soit une augmentation de 18 671 dollars (18,6 %) par rapport aux prévisions initiales (100 289 000 dollars). Pour l'exercice

biennal 1996-1997, le montant effectif des contributions s'est chiffré à 90 408 200 dollars. Cette forte augmentation des contributions est imputable à la dynamique qu'a engendrée la tenue de la vingtième session extraordinaire ainsi qu'aux initiatives que le Directeur exécutif a lancées. Cela a fortement incité des États Membres à se joindre à ceux qui contribuent au Fonds. En 1998, de nouvelles mesures ont été lancées en vue de recueillir des fonds. Les nouvelles initiatives comportent le lancement de quatre plans d'action importants pour la période 1999-2003, comme indiqué dans le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/CN.7/1999/13). L'on compte que des contributions supplémentaires seront reçues en 1999 qui permettront de financer l'exécution de nouveaux programmes concernant les pays andins et les pays d'Asie occidentale et centrale, ainsi que la réalisation d'une évaluation du problème de la drogue dans le monde et la mise en place d'un système de surveillance des cultures illicites.

16. Pour 1998, le montant révisé des contributions devrait s'établir à 57 362 000 dollars, soit une augmentation de 6 724 000 dollars (13,2 %) par rapport aux prévisions initiales (50 638 000 dollars). Pour 1998, les contributions à destination générale se montent à 13 099 000 dollars, soit une baisse de 419 000 dollars (3,3 %) par rapport aux prévisions initiales; les contributions à des fins spéciales se chiffrent à 44 263 000 dollars, soit une augmentation de 7 143 000 dollars (19,2 %) par rapport aux prévisions initiales. Pour 1998, les recettes provenant des contributions ont été calculées sur la base de 98 % des contributions annoncées ou reçues, les 2 % restants correspondant à des contributions fortement probables; des contributions ont été reçues de 51 pays ainsi que de l'Union européenne. Le nombre des bailleurs de fonds a quelque peu augmenté, particulièrement pour les contributions d'importance moyenne. Entre 1993 et 1998, le nombre des donateurs versant des contributions supérieures à 2 millions de dollars par an est passé de 7 à 8, tandis que celui des donateurs versant entre un million de dollars et 2 millions de dollars est passé de 11 à 18.

17. Pour 1999, le montant révisé des contributions devrait s'établir à 61 598 000 dollars, soit une augmentation de 11 947 000 dollars (24,1 %) par rapport aux prévisions initiales (49 651 000 dollars). Pour 1999, les contributions à destination générale se montent à 15 811 000 dollars, soit une

Tableau 5
Réserve opérationnelle et solde des fonds, 1998-1999
(en milliers de dollars)

	<i>Fonds à destination générale</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>
Réserve opérationnelle			
Au 31 décembre 1997	12 000,0	--	12 000,0
Au 31 décembre 1999	12 000,0	--	12 000,0
Augmentation (diminution) de la réserve		--	--
Solde des fonds			
Au 31 décembre 1997	31 690,7	28 785,7	60 476,4
À ajouter: Recettes	34 210,0	114 000,0	148 210,0
À déduire: Dépenses	(46 138,3)	(107 126,7)	(153 265,0)
Augmentation (diminution) de la réserve	--	--	--
Au 31 décembre 1999	19 762,4	35 659,0	55 421,4

Tableau 6
Budget d'appui initial et budget d'appui révisé: recettes, 1998-1999
(en milliers de dollars)

	<i>Prévisions de recettes initiales, 1998-1999</i>			<i>Prévisions de recettes révisées, 1998-1999</i>		
	<i>Ressources à destination générale</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources à destination générale</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>
Contributions	27 559,0	72 730,0	100 289,0	28 910,0	90 050,0	118 960,0
Participation aux coûts	--	8 107,0	8 107,0	--	18 740,0	18 740,0
Dons publics	--	1 300,0	1 300,0	--	2 510,0	2 510,0
Intérêts créditeurs	4 478,0	1 220,0	5 698,0	5 300,0	2 700,0	8 000,0
Recettes accessoires	1 000,0	--	1 000,0	--	--	--
Total	33 037,0	83 357,0	116 394,0	34 210,0	114 000,0	148 210,0

augmentation de 1 770 000 dollars (12,6 %) par rapport aux prévisions initiales; les contributions à des fins spéciales se chiffrent à 45 787 000 dollars, soit une augmentation de 10 177 000 dollars (28,5 %) par rapport aux prévisions initiales. Pour 1999, 48 % des contributions avaient été obtenus au 1^{er} décembre 1998, cette proportion correspondant aux données d'expérience récentes, les donateurs ne s'engageant que pour une année. Pour établir les prévisions pour 1999, on a tenu compte d'indications quant au nombre de bailleurs de fonds, ainsi que de l'importance des contributions que chacun d'eux a versé ces dernières années, de la régularité des versements et des arrangements financiers en vigueur. Nombre des donateurs, cependant, n'étaient pas en mesure, à la fin 1998, de s'engager financièrement pour 1999 avant la fin de leur propre exercice budgétaire. De plus, il faut prendre en compte la diversité des sources, les contributions volontaires provenant souvent de différents ministères et administrations (affaires étrangères, aide au développement, santé, affaires sociales, intérieur, etc.).

18. *Contributions au titre de la participation aux coûts.* Pour l'exercice biennal 1998-1999, le montant révisé des contributions au titre de la participation aux coûts devrait se chiffrer à 18 740 000 dollars, soit une augmentation de 10 633 000 dollars (131,1 %) par rapport aux prévisions initiales (8 107 000 dollars). Les contributions effectivement reçues à ce titre pour l'exercice biennal 1996-1997 se sont établies à 2 334 500 dollars. Un montant de 5 640 000 dollars a été reçu ou annoncé pour 1998; pour 1999, le montant des contributions annoncées de ce type s'élève à 4,7 millions de dollars et l'on s'attend à recevoir en outre un montant de 8,4 millions de dollars. La forte augmentation des contributions au titre de la participation aux coûts s'explique par l'application d'un nouveau type d'arrangement aux projets réalisés en Amérique latine, le PNUCID mettant l'accent, compte tenu du lancement de plans d'action importants dans cette région, sur la nécessité, pour les pays concernés, de participer aux coûts. Le Gouvernement brésilien devrait ainsi acquitter, pour l'exercice 1998-1999, un montant de 11 375 000 dollars. Ce montant se rapporte à la part correspondant à 1998 et à 1999 d'une contribution quinquennale de 21,1 millions de dollars pour un programme de répression lancé en 1998 et à la part correspondant à 1999 d'une autre contribution quinquennale, de 29,5 millions de dollars, pour un programme de prévention de l'abus des drogues et du syndrome d'immunodéficience acquise (sida), devant être lancé en 1999 et faisant suite à un programme achevé en 1998. Le Gouvernement colombien devrait lui aussi verser une contribution de 5 millions de dollars au titre de la participation aux coûts de l'exécution, d'une part, pour 1998 et 1999, du plan national en matière d'activités de substitution (projet PLANTE) et, de l'autre, pour 1999, du plan d'action 1999-2003, d'un montant total de 60 millions de dollars, dont 30 millions de dollars au titre de la participation

aux coûts. Enfin, l'on attend, pour la Bolivie, des contributions de 1 125 000 dollars, toujours au titre de la participation aux coûts; ce montant comprend une contribution de 800 000 dollars du Gouvernement bolivien en vue de l'exécution du plan d'action 1999 2003, d'un montant total de 55 millions de dollars, dont 8 millions de dollars au titre de la participation aux coûts. Toujours pour la Bolivie, on attend aussi en 1999 une contribution d'un million de dollars de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), correspondant au premier de deux versements annuels au titre de la réalisation d'un projet quinquennal favorisant les activités de substitution et portant sur la gestion, la conservation et l'utilisation des ressources forestières dans la zone tropicale de Cochabamba. Enfin, l'on a reçu du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) une contribution de 240 000 dollars pour l'exécution de deux projets en Bolivie.

19. *Dons publics.* Le montant révisé des dons publics pour l'exercice biennal 1998-1999 devrait s'établir à 2,51 millions de dollars, soit une augmentation de 1,21 million de dollars (93,1 %) par rapport aux prévisions initiales (1,3 million de dollars). Les dons publics effectivement reçus pour l'exercice biennal 1996-1997 se chiffraient à 1 777 000 dollars. Pour 1998, ces dons devraient s'élever à 1,26 million de dollars. Ils comprennent des dons d'un montant total de 678 000 dollars, recueillis au Brésil auprès du secteur privé à la suite de campagnes de sensibilisation menées par d'éminents experts des secteurs public et privé, comme prévu dans le budget du PNUCID pour l'exercice biennal 1998-1999. En 1998 également, le Centre japonais de prévention de l'abus des drogues, qui est une organisation non gouvernementale, a versé une contribution de 361 800 dollars, montant recueilli lors de sa campagne annuelle, qui permet non seulement de mobiliser des fonds pour le PNUCID, mais aussi de mieux sensibiliser le public japonais aux risques qu'entraîne l'abus des drogues. Pour 1999, les dons provenant des secteurs privé et public devraient se monter à 1,25 million de dollars, dont 500 000 dollars du Centre japonais de prévention de l'abus des drogues.

20. *Intérêts créditeurs.* Pour l'exercice biennal 1998-1999, le montant révisé des intérêts créditeurs devrait s'établir à 8 millions de dollars, soit une augmentation de 2 302 000 dollars (40,4 %), par rapport aux prévisions initiales (5 698 000 dollars). Les intérêts créditeurs effectivement perçus en 1996-1997 se chiffraient à 8 714 600 dollars. Des intérêts sont perçus au titre des surplus temporaires et des réserves de fonctionnement placés par la Trésorerie de l'ONU, qui tient compte des besoins en liquidités du PNUCID. Le montant des intérêts est fonction des taux applicables aux comptes à vue et comptes de dépôts à court terme libellés en dollars ainsi que de l'encaisse du PNUCID. Les intérêts perçus sur des contributions

à des fins spéciales sont comptabilisés séparément au titre de la contribution correspondante. Lorsque l'accord conclu avec le bailleur de fonds stipule que les intérêts créditeurs doivent être versés au compte du projet, les sommes perçues sont comptabilisées comme intérêts à des fins spéciales. Lorsque le PNUCID peut utiliser les intérêts créditeurs comme il l'entend, les sommes perçues sont comptabilisées comme intérêts à destination générale.

21. Sur le montant révisé des intérêts créditeurs pour l'exercice biennal 1998-1999 (8 millions de dollars), on compte que 5,3 millions de dollars correspondent à des fonds à destination générale et 2,7 millions de dollars à des fonds à des fins spéciales. Pour 1998, l'on compte que les intérêts perçus sur des placements à vue et des placements à court terme d'un montant moyen de 79 240 000 dollars s'élèveront à 4,2 millions de dollars, soit un rendement annuel de 5,3 %. Pour 1999, les intérêts devraient se monter à 3,8 millions de dollars, pour des placements moyens de 78 709 000 dollars au rendement annuel de 4,8 %, ce taux étant celui effectivement en vigueur à la fin de 1998. Lors du calcul des prévisions initiales, on avait tablé sur un taux de rendement plus élevé, à savoir 5,5 % en 1998 et 5 % en 1999. Si les intérêts créditeurs ont augmenté malgré la baisse des taux, c'est que les montants placés ont été plus élevés. En effet, alors que pour le calcul des prévisions initiales on avait compté sur des placements d'un montant moyen de 52 millions de dollars, les prévisions révisées se fondent sur un montant moyen de 79 millions de dollars.

V. Dépenses d'appui au programme

22. Les prévisions révisées relatives à l'appui au programme pour l'exercice biennal 1998-1999 se montent à 12 984 100 dollars, soit une augmentation de 874 300 dollars (7,2 %) par rapport aux prévisions initiales (12 109 800 dollars). Pour 1996-1997 elles se chiffraient effectivement à 6 857 500 dollars. Les dépenses d'appui prélevées sur le budget d'un projet donné doivent permettre de financer les activités d'appui administratif et technique nécessaires à sa réalisation. Depuis le 1^{er} janvier 1997, le PNUCID applique, pour le calcul de ces dépenses, un taux standard de 13 %, répartis selon qu'il convient entre le Programme et les organismes partenaires. Pour les projets d'exécution nationale, le nouveau taux est de 5 %. On trouvera ventilées au tableau A.1 de l'annexe I les dépenses d'appui devant être encourues, pour l'exercice biennal 1998-1999, par les organismes d'exécution et le PNUCID.

23. L'augmentation des dépenses d'appui, qui se chiffre à 874 300 dollars, est imputable à l'accroissement des prévisions de dépenses au titre du programme. Les prévisions de dépenses initiales se chiffraient à 110 502 000 dollars tandis que les

prévisions de dépenses révisées s'établissent à 115 millions de dollars. La forte augmentation prévue pour 1998-1999 par rapport à 1996-1997 s'explique par le fait, d'une part, que les dépenses au titre du programme étaient moins élevées en 1996-1997 (70,1 millions de dollars) et, de l'autre, par la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 1997, des nouveaux arrangements relatifs à l'appui au programme, qui ont permis d'accroître le montant retenu au titre de l'appui. Il ressort du tableau A.1 de l'annexe I que le taux global applicable aux dépenses d'appui, par rapport aux dépenses relatives au programme et compte tenu de l'exécution nationale, devrait s'établir à 11,3 %, soit 7,6 % pour le PNUCID et 3,7 % pour les organismes associés. L'appui au programme fourni par le PNUCID pour des activités financées à l'aide de ressources à destination générale se monte à 1 558 300 dollars et est comptabilisé au titre des fonds à destination générale. Les remboursements perçus par le PNUCID au titre des dépenses d'appui pour des activités financées à l'aide de ressources à des fins spéciales se montent à 7 226 500 dollars et servent à financer le budget d'appui de l'exercice biennal. Comme indiqué au tableau 4 (Plan des ressources), ce dernier montant se répartit comme suit: 5 276 100 dollars pour le financement des bureaux extérieurs et 1 950 400 dollars pour le financement des activités d'appui au siège.

Troisième partie Budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999

VI. Vue d'ensemble

24. Les prévisions de dépenses au titre du budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 se montent à 34 065 700 dollars, contre 34 292 200 dollars pour le budget d'appui initial, ce qui fait apparaître une diminution des ressources demandées de 226 500 dollars. Cette diminution est le résultat net d'une augmentation de 3 644 800 dollars au titre du volume (soit 10,6 %) et d'une diminution de 3 871 300 dollars au titre des coûts (soit 11,2 %). Le budget révisé ne présente que les éléments faisant l'objet de changements, sans que soient mentionnées les prévisions de dépenses et activités non modifiées inscrites au budget d'appui initial approuvé, comme indiqué à la section B de l'annexe II du présent document.

25. Le tableau 7 ventile les prévisions de dépenses révisées par unité administrative et le tableau 8 par objet de dépense. Le tableau 9 indique le nombre de postes d'appui par unité administrative. Le graphique I illustre la ventilation des dépenses par ligne budgétaire, le graphique II celle des postes et le graphique III celle des postes par catégorie.

26. L'annexe I renferme un certain nombre de tableaux supplémentaires. Le tableau A.2 ventile les ressources en fonction des programmes régionaux et des bureaux extérieurs. Le tableau A.3 ventile tous les postes par unité administrative et fait apparaître s'ils sont financés à l'aide du budget d'appui, du budget-programme ou du budget ordinaire, ou indique s'il s'agit de postes d'expert associé ou de détachements sans prises en charge. Le tableau A.4 récapitule l'ensemble des postes pour toutes les sources de financement. Enfin, comme le veut la pratique récemment établie, le tableau A.5 donne des renseignements sur les fonctions qui s'attachent aux postes en rapport avec le programme, pour lesquels des prévisions de dépenses sont indiquées dans le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/CN.7/1999/13).

A. Changements au titre du volume

27. L'augmentation de 3 644 800 dollars (10,6 %) au titre du volume a une double raison d'être:

a) Étendre l'appui aux activités que l'Assemblée générale a décidées à sa vingtième session extraordinaire;

b) Consolider la décentralisation, rationaliser les arrangements relatifs aux dépenses d'appui et favoriser la synergie entre le PNUCID et le Centre pour la prévention internationale du crime, de façon à poursuivre la réforme administrative lancée en 1998.

28. La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale a marqué un tournant. Elle a suscité, au sein de la communauté internationale, un fort engagement politique en faveur de la coopération internationale pour le contrôle des drogues. Elle a énoncé les mesures concrètes que les États auraient à prendre pour lutter contre le problème de la drogue dans le monde et a renforcé les attributions du PNUCID dans l'appui qu'il fournit à la communauté internationale en matière de contrôle des drogues. De nouvelles responsabilités ont été confiées au PNUCID, qui est en particulier désormais chargé d'aider la Commission des stupéfiants à analyser les progrès accomplis par les États Membres dans la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés, et, pour ce faire, d'évaluer la situation actuelle, de suivre les progrès accomplis et de rendre compte des mesures prises. Par ailleurs, le PNUCID a été chargé de fournir des avis et une assistance techniques aux États et aux institutions régionales en vue de les aider à mettre au point et en oeuvre des stratégies de contrôle des drogues.

29. Les budgets du PNUCID tiennent compte des décisions prises lors de la vingtième session extraordinaire. On trouvera récapitulés ci-dessous, aux paragraphes 35 à 40, les changements apportés au titre du budget-programme révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 et de l'esquisse budgétaire pour l'exercice

biennal 2000-2001. D'autres propositions seront présentées dans le cadre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2000-2001. Le budget d'appui révisé pour 1998-1999, qui figure dans le présent document, prévoit d'étendre à l'exécution des nouvelles activités de programme ainsi qu'à l'expansion de la coopération technique les arrangements relatifs à l'appui. Pour ce faire, il faudra intensifier les activités de sensibilisation ainsi que l'appui à la coopération technique. Le perfectionnement des structures d'appui permettra d'accroître l'exécution des programmes dès 1999, comme indiqué dans le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, et jettera les bases d'une nouvelle intensification au cours de l'exercice à venir, ainsi qu'il ressort de l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001.

30. Parallèlement à la réorientation des activités du PNUCID, conséquence de la vingtième session extraordinaire, l'on se propose de poursuivre la réforme administrative lancée en 1998 et exposée dans le budget d'appui initial. Il s'agit notamment de consolider la décentralisation, ce qui suppose que l'on procède à des ajustements au niveau des bureaux extérieurs, que l'on renforce les arrangements relatifs à l'obligation redditionnelle et aux responsabilités en matière de gestion administrative, et donc que l'on étoffe le Bureau du Directeur exécutif. Le regroupement des services du Siège ainsi que la simplification et la rationalisation des procédures administratives permettent de réaliser des gains d'efficacité considérables. Les principaux changements dans les divers services organiques sont les suivants:

a) Bureaux extérieurs: un bureau sera ouvert en République islamique d'Iran;

b) Service des opérations: le Service sera renforcé pour appuyer les nouvelles activités de coopération technique;

Tableau 7

Budget d'appui initial et budget d'appui révisé: ventilation des prévisions de dépenses par unité administrative et par ligne budgétaire, 1998-1999
(en milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds du PNUCID</i>						
	<i>1998-1999</i>		<i>1998-1999</i>						
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Budget initial approuvé</i>	<i>% du total</i>	<i>Coût</i>		<i>Volume</i>		<i>Budget révisé proposé</i>	<i>% du total</i>
				<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>%</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>%</i>		
A. Appui au programme									
Afrique subsaharienne	--	3 078,3	9,0	(218,9)	(7,1)	135,4	4,4	2 994,8	8,8
Afrique du Nord et Moyen-Orient	--	561,8	1,6	15,7	2,8	121,4	21,6	698,9	2,1
Europe centrale et orientale	--	1 216,1	3,5	332,5	27,3	(387,0)	(31,8)	1 161,6	3,4
Asie occidentale et centrale	--	2 626,2	7,6	(146,4)	(5,5)	257,4	9,8	2 737,2	8,0
Asie du Sud	--	1 185,7	3,4	65,7	5,5	(30,3)	(2,6)	1 221,1	3,6
Asie de l'Est et Pacifique	--	3 486,0	10,1	70,0	2,0	27,6	0,8	3 583,6	10,5
Amérique latine et Caraïbes	--	6 289,5	18,3	(1 105,4)	(17,5)	542,0	8,6	5 726,1	16,8
Total, 1	--	18 443,6	53,7	(986,8)	(5,3)	666,5	3,6	18 123,3	53,2
Directeur (DOA)	--	661,3	1,9	182,6	27,6	(612,8)	(92,6)	231,1	0,6
Service des opérations (DOA)	--	4 272,4	12,4	(797,9)	(18,6)	877,6	20,5	4 352,1	12,7
Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse (DOA)	--	2 028,4	5,9	(433,8)	(21,3)	521,9	25,7	2 116,5	6,2
Total, 2	--	6 962,1	20,3	(1 049,1)	(15,1)	786,7	11,3	6 699,7	19,6
Total, A	--	25 405,7	74,0	(2 035,9)	(8,0)	1 453,2	5,7	24 823,0	72,8
B. Gestion et administration									
Bureau du Directeur exécutif et Bureau de liaison de New York	1 049,6	608,0	1,7	(1 097,2)	(180,4)	2 507,7	412,5	2 018,5	5,9
Groupe des relations extérieures	1 148,5	990,5	2,8	(589,8)	(59,5)	744,5	75,1	1 145,2	3,3
Groupe de la mobilisation des ressources	353,2	1 197,8	3,4	(141,7)	(11,8)	(16,9)	(1,4)	1 039,2	3,0
Service d'appui au programme	469,7	5 828,4	17,0	14,6	0,2	(1 036,9)	(17,7)	4 806,1	14,1
Service des traités, des affaires juridiques et du secrétariat de la Commission (DTAOCD)	2 910,6	261,8	0,7	(21,3)	(8,1)	(6,8)	(2,6)	233,7	0,6
Total, B	5 931,6	8 886,5	25,9	(1 835,4)	(20,6)	2 191,6	24,7	9 242,7	27,1
Total général, A et B	5 931,6	34 292,2	100,0	(3 871,3)	(11,2)	3 644,8	10,6	34 065,7	100,0

Note: DOA: Division des opérations et de l'analyse; DTAOCD: Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues.

Tableau 8

Budget d'appui initial et budget d'appui réservé: ventilation des prévisions de dépenses par objet de dépense et par ligne budgétaire, 1998-1999
(en milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds du PNUCID</i>					
	<i>1998-1999</i>		<i>1998-1999</i>	<i>Changements</i>					
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Budget initial approuvé</i>		<i>Coût</i>			<i>Volume</i>		
				<i>% du total</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>%</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>%</i>	<i>Budget révisé proposé</i>
A. Appui au programme									
1. Bureaux extérieurs									
Postes	--	13 378,8	39,0	(967,6)	(7,2)	726,5	5,4	13 137,7	38,5
Frais de voyages	--	924,5	2,7	(0,3)	-	--	-	924,2	2,7
Frais généraux de fonctionnement	--	3 059,4	8,9	(21,4)	(0,7)	(100,0)	(3,2)	2 938,0	8,6
Fournitures et accessoires	--	416,3	1,2	0,5	0,1	(60,0)	(14,4)	356,8	1,0
Mobilier et matériel	--	664,6	1,9	2,0	0,3	100,0	15,0	766,6	2,2
Total 1	--	18 443,6	53,7	(986,8)	(5,3)	666,5	3,6	18 123,3	53,2
2. Siège									
Postes	--	5 919,4	17,2	(1,092,4)	(18,5)	686,7	11,6	5 513,7	16,1
Autres dépenses de personnel	--	120,3	0,3	7,2	6,0	--	-	127,5	0,3
Consultants	--	137,7	0,4	0,9	0,7	--	-	138,6	0,4
Frais de voyages	--	236,5	0,6	8,3	3,5	30,0	12,6	274,8	0,8
Services contractuels	--	66,6	0,1	1,7	2,6	--	-	68,3	0,2
Frais généraux de fonctionnement	--	333,5	0,9	17,2	5,2	20,0	6,0	370,7	1,0
Fournitures et accessoires	--	39,7	0,1	2,2	5,5	30,0	75,5	71,9	0,2
Matériel	--	108,4	0,3	5,8	5,4	20,0	18,4	134,2	0,3
Total 2	--	6 962,1	20,3	(1 049,1)	(15,0)	786,7	11,3	6 699,7	19,6
Total A	--	25 405,7	74,0	(2 035,9)	(8,0)	1 453,2	5,7	24 823,0	72,8
B. Gestion et administration									
Postes	4 989,9	6 063,9	17,6	(1 874,9)	(30,9)	1 861,6	30,7	6 050,6	17,7
Autres dépenses de personnel	281,6	103,9	0,3	6,6	6,4	--	-	110,5	0,3
Consultants	204,5	302,4	0,8	1,7	0,6	(130,0)	(42,9)	174,1	0,5
Frais de voyages	186,9	295,7	0,8	10,3	3,5	270,0	91,3	576,0	1,6
Services contractuels	--	45,2	0,1	1,3	2,9	--	-	46,5	0,1
Frais généraux de fonctionnement	20,4	281,0	0,8	13,6	4,8	80,0	28,4	374,6	1,1
Fournitures et accessoires	--	31,6	-	1,8	5,7	30,0	94,9	63,4	0,1
Matériel	49,2	73,3	0,2	4,2	5,7	80,0	109,1	157,5	0,4
Dépenses diverses	199,1	1 689,5	4,9	-	-	--	-	1 689,5	4,9
Total B	5 931,6	8 886,5	25,9	(1 835,4)	(20,6)	2 191,6	24,6	9 242,7	27,1
Total A et B	5 931,6	34 292,2	100,0	(3 871,3)	(11,2)	3 644,8	10,6	34 065,7	100,0

Tableau 9

Budget d'appui initial et budget d'appui révisé: Répartition des postes par unité administrative et par ligne budgétaire, 1998-1999

	1998-1999										1998-1999				
	<i>Postes inscrits au budget initial</i>										<i>Postes proposés au budget révisé</i>				
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	G (CP)	G (AC)	ARN	AL	TOTAL		
Postes inscrits au budget initial 1998-1999	--	3	8	19	18	16	6	70	2	37	21	74	204		
A. Appui au programme															
1. Bureaux extérieurs															
Afrique subsaharienne	23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	1	24	
Afrique du Nord et Moyen Orient	4	--	--	(1)	1	--	1	--	1	--	--	--	1	5	
Europe centrale et orientale	8	--	--	1	(1)	(1)	--	--	(1)	--	--	(2)	(3)	5	
Asie occidentale et centrale	20	--	--	--	1	--	(1)	--	--	--	--	2	1	23	
Asie du Sud	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	10	
Asie de l'Est et Pacifique	28	--	--	--	--	(1)	--	2	1	--	--	--	1	29	
Amérique latine et Caraïbes	41	--	1	(2)	3	1	--	(2)	1	--	--	--	1	42	
Total 1	134	--	1	(2)	4	(1)	--	--	2	--	--	2	--	4	
2. Siège															
Directeur (DOA)	4	--	(1)	--	--	--	--	(1)	(2)	--	(1)	--	--	(3)	
Service des opérations (DOA)	20	--	--	--	1	1	1	--	3	--	1	--	--	4	
Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse (DOA)	7	--	--	--	(1)	1	--	--	--	1	3	--	--	4	
Total 2	31	--	(1)	--	--	2	1	(1)	1	1	3	--	--	5	
Total A	165	--	--	(2)	4	1	1	(1)	3	1	3	2	--	9	
B. Gestion et administration															
Bureau du Directeur exécutif et Bureau de liaison de New York	2	--	--	2	1	1	3	--	7	--	2	--	--	9	
Groupe des relations extérieures	5	--	--	1	(1)	--	3	(1)	2	(1)	4	--	--	5	
Groupe de la mobilisation des ressources	6	--	--	--	--	1	(1)	--	--	--	--	--	--	6	
Service d'appui au programme	23	--	--	--	--	--	(2)	--	(2)	--	(4)	--	--	(6)	
Directeur (DTA OCD)	1	--	--	--	--	(1)	--	--	(1)	--	--	--	--	(1)	
Service des traités, des affaires juridiques et du secrétariat de la Commission (DTA OCD)	2	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	2	
Total B	39	--	--	3	--	1	3	(1)	6	(1)	2	--	--	7	
Total général (A et B)	204	--	--	1	4	2	4	(2)	9	--	5	2	--	16	
Postes proposés au budget révisés, 1998-1999	--	3	9	23	20	20	4	79	2	42	23	74	220		

Notes:

SGA: Secrétaire général adjoint
 G (CP): Agents des services généraux, (classe principale)
 AC: Agents des services généraux (autres classes)

ARN: Administrateurs recrutés sur le plan national
 AL: Agents locaux
 DOA: Division des opérations et de l'analyse
 DTA OCD: Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues

Graphique I
**Prévisions de dépenses pour 1998-1999,
 par ligne budgétaire**

Appui au programme
 (bureaux extérieurs)
 52,8 %

Gestion et
 administration
 (siège)
 27,6 %

Appui au programme
 (siège)
 19,6 %

Graphique II
**Répartition des postes pour 1998-1999,
 par ligne budgétaire**

Appui au programme
 (bureaux extérieurs)
 62,2 %

Appui au programme
 (siège)
 16,4 %

Gestion et
 administration
 (siège)
 21,4 %

Agents locaux
 33,6 %

Graphique III
**Répartition des postes pour 1998-1999,
 par catégorie**

Agents des services
 généraux
 20,0 %

Administrateurs
 recrutés sur le
 plan international
 35,9 %

Administrateurs
 recrutés sur le plan national
 10,5 %

c) Bureau du Directeur exécutif et Bureau de liaison de New York: ces deux bureaux seront renforcés de manière à pouvoir, dans le cadre de la décentralisation, accentuer l'obligation redditionnelle et les responsabilités en matière de gestion administrative;

d) Groupe des relations extérieures : le Groupe sera étoffé dans la mesure où ses responsabilités en matière de sensibilisation et d'image du PNUCID ont été étendues;

e) Divisions du siège: les trois divisions seront réorganisées pour n'en former que deux, de sorte à réduire le montant des ressources demandées au titre de la gestion;

f) Service d'appui au Programme: les arrangements relatifs à l'appui seront rationalisés, ce qui permettra d'opérer des économies considérables.

31. L'augmentation de 3 644 800 dollars au titre du volume se décompose comme suit: 3 274 800 dollars (soit 12,9 %) au titre des postes (création de 1 poste D-1, de 4 postes P-5, 2 postes P-4, 4 postes P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes) et suppression de 2 postes P-2) et 370 000 dollars (soit 4,1 %) au titre des dépenses autres que les postes. Elle se répartit comme suit par ligne budgétaire:

a) Appui au programme/bureaux extérieurs: 666 500 dollars (3,6 %), résultat net d'une augmentation de 726 500 dollars au titre des postes (création de 1 D-2, de 4 P-5 et de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et suppression de 2 D-1 et de 1 P-4) et d'une diminution de 60 000 dollars au titre des dépenses autres que les postes;

b) Appui au programme/siège: 786 700 dollars (11,3 %), soit une augmentation de 686 700 dollars au titre des postes (création de deux postes P-4, d'un poste P-3, d'un poste d'agent des services généraux (classe principale) et de trois postes d'agent des services généraux (autres classes) et suppression d'un poste D-2 et d'un poste P-2) et une augmentation de 100 000 dollars au titre des dépenses autres que les postes;

c) Gestion et administration/siège: 2 191 600 dollars (24,6 %), soit une augmentation de 1 861 600 dollars au titre des postes [création d'un poste D-1, d'un poste P-4, de trois postes P-3 et de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) et suppression d'un poste P-2 et d'un poste d'agent des services généraux (classe principale)] et une augmentation de 330 000 dollars au titre des dépenses autres que les postes.

B. Changements au titre des coûts

32. Les changements au titre des coûts font apparaître une diminution de 3 871 300 dollars, (986 800 dollars pour les bureaux extérieurs et 2 884 500 dollars pour les services du siège). Ce montant est le résultat net d'une diminution de 3 934 900 dollars des dépenses au titre des postes et d'une augmentation de 63 600 dollars des dépenses autres que les postes.

33. La diminution des dépenses au titre des postes (3 934 900 dollars) résulte de deux ajustements: d'une part, une diminution de 1 745 300 dollars, (346 500 dollars) pour les bureaux extérieurs et 1 398 800 dollars pour les services du siège imputable à la variation des coûts standard et, d'autre part, une diminution de 2 189 600 dollars due à l'évolution de postes dans les bureaux extérieurs. Le taux de vacance moyen a quelque peu augmenté pour les postes d'administrateur (5,5 % à 6 %) et pour les postes d'agent local (de 6 % à 6,5 %). Paradoxalement, la diminution des ressources découlant de l'ajustement du taux de vacance est principalement liée à l'inscription de nouveaux postes au budget révisé. En effet, en ce qui concerne les ajustements en volume, l'on a indiqué le coût de chaque nouveau poste pour l'ensemble de l'exercice biennal afin qu'il soit pleinement tenu compte des incidences de l'indemnité de poste sur le budget. Or, ces postes n'étant effectivement créés qu'en 1999, l'augmentation en volume correspondant à 1998 a été supprimée moyennant un ajustement du coût, auquel on a procédé en fixant à 100 % le taux de vacance de postes pour la première année de l'exercice biennal.

34. L'augmentation des dépenses autres que les postes (63 600 dollars) est le résultat net d'une hausse de 505 100 dollars au titre de l'inflation, en grande partie compensée par une baisse de 441 500 dollars au titre des fluctuations des taux de change. La hausse due à l'inflation correspond à une augmentation de 515 800 dollars pour les bureaux extérieurs et à une diminution de 10 700 dollars pour les services du siège. La baisse due aux fluctuations des taux de change s'établit comme suit: une diminution de 535 000 dollars pour les bureaux extérieurs et une augmentation de 93 500 dollars pour les services du Siège.

C. Budget-programme révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999

35. Le budget d'appui est indispensable pour exécuter le budget-programme. Comme il a été indiqué à la section A ci-dessus, un certain nombre de changements ont été introduits dans le budget-programme révisé pour l'exercice 1998-1999 et dans l'esquisse budgétaire proposée pour

l'exercice 2000-2001, qui exigent un accroissement au titre du volume dans le budget d'appui pour l'exercice 1998-1999. Le budget-programme révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, récapitulé ci-après, est publié sous la cote E/CN.7/1999/13.

36. Le budget-programme révisé proposé pour l'exercice 1998-1999 se monte à 115 millions de dollars, contre 110 502 000 dollars pour le budget-programme initial approuvé. À sa vingtième session extraordinaire, l'Assemblée générale a confié au PNUCID de nouveaux mandats élargis dans le cadre de ses activités de programme. Le budget-programme a donc été revu de sorte qu'il soit tenu compte de ces nouveaux mandats ainsi que des principaux changements survenus depuis la présentation du budget-programme initial à la Commission en décembre 1997.

37. À l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, il a été demandé au PNUCID d'aider les États à atteindre les objectifs fixés, à savoir éliminer ou réduire substantiellement la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis d'ici à 10 ans. Le volet consacré à l'élimination des cultures illicites sera sensiblement renforcé de sorte que l'on puisse commencer à mettre en place le système de surveillance mondiale des cultures illicites. S'agissant de la réduction de la demande, un rang de priorité plus élevé sera accordé à la réalisation d'une évaluation de l'abus des drogues à l'échelle mondiale, à l'élaboration de méthodes efficaces ainsi qu'à la prestation de conseils aux gouvernements souhaitant élaborer leur propre stratégie de réduction de la demande. Il a également été demandé au PNUCID d'accroître substantiellement son assistance aux pays qui s'efforcent de prévenir et de réduire l'abus des drogues. Le PNUCID aidera les gouvernements à contrôler la mise en œuvre de la stratégie adoptée lors de la session extraordinaire et à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés à cette même session. La priorité sera en outre accordée à l'exécution du programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent et du programme mondial d'assistance juridique. L'Assemblée générale a également enjoint le PNUCID de s'attaquer aux problèmes que commencent à poser les stimulants de type amphétamine et les précurseurs ainsi que d'étendre ses travaux dans le domaine de l'entraide judiciaire. Afin que le PNUCID puisse s'acquitter de ces nouvelles tâches, il faut renforcer la structure d'appui et mettre en place les éléments de programme nécessaires pour accroître sensiblement le taux d'exécution au cours du prochain exercice biennal. Les activités d'information mettront l'accent sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, notamment sur l'établissement d'une

identité visuelle qui vaudra tant pour les services du siège que pour les bureaux extérieurs. En 1999, on commencera par ailleurs à constituer sur Internet un centre mondial d'échange de données, afin de mettre plus d'informations à la disposition des gouvernements et l'on mettra en place des dispositifs pour éliminer d'Internet toute information illégale relative aux drogues.

38. Le budget révisé tire également les enseignements des résultats – aussi bien positifs que négatifs – que le PNUCID a obtenus depuis l'élaboration du budget-programme initial dans le cadre des activités qu'il a entreprises en matière de contrôle des drogues dans les différentes régions du monde. Du côté positif, le taux d'exécution a pu être augmenté dans les pays andins du fait qu'un engagement politique fort s'y est concrétisé par un volume d'activités plus important que prévu au départ. Du côté négatif, le PNUCID n'a pas pu progresser aussi vite que prévu dans son programme en faveur des activités de substitution en Afghanistan, en raison de la persistance de difficultés politiques et pratiques. L'objectif à court terme est non seulement de continuer à accorder une attention particulière à l'Afghanistan, mais également de donner la priorité aux pays utilisés pour le trafic d'opiacés provenant des principales régions productrices de ce pays.

39. Les activités que le PNUCID a menées durant l'exercice 1998-1999 s'inscrivent dans le cadre de huit programmes indiqués ci-après. Le budget-programme révisé fait apparaître d'importantes augmentations pour l'Europe centrale et orientale et de fortes diminutions pour l'Asie occidentale et centrale. On prévoit ainsi que les dépenses passeront de 9 499 900 dollars à 9 333 000 dollars pour l'Afrique subsaharienne; de 3 265 900 dollars à 3 423 400 dollars pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient; de 9 060 600 dollars à 10 485 000 dollars pour l'Europe centrale et orientale; de 24 221 900 dollars à 17 347 900 dollars pour l'Asie occidentale et centrale; de 3 952 800 dollars à 3 633 300 dollars pour l'Asie du Sud; de 17 001 200 dollars à 15 529 600 dollars pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; et de 27 999 700 dollars à 33 247 800 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les dépenses au titre du programme multinational devraient passer de 15 500 000 dollars à 22 000 000 dollars.

40. Chaque programme régional est multisectoriel et comprend les volets suivants: prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites, répression du trafic illicite des drogues et activités intersectorielles. Le budget-programme révisé fait apparaître une forte augmentation des dépenses au titre de la prévention et de la réduction de l'abus des drogues et une diminution des dépenses au titre de l'élimination des cultures illicites. On prévoit ainsi que les dépenses passeront de

21 945 900 dollars à 29 663 900 dollars pour la prévention et la réduction de l'abus des drogues; de 29 375 300 dollars à 26 059 700 dollars pour l'élimination des cultures illicites; de 40 063 400 dollars à 37 620 600 dollars pour la répression du trafic illicite des drogues; et de 19 117 400 dollars à 21 655 800 dollars pour les activités intersectorielles.

VII. Appui au programme

41. Les prévisions de dépenses relatives à l'appui au programme au titre du budget d'appui révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 se montent à 24 823 000 dollars, soit une augmentation en volume de 1 453 200 dollars (5,7 %). Elle sont présentées ci-après en deux volets: bureaux extérieurs et services du siège. Pour chaque volet, on donne un bref aperçu des ressources nécessaires, on renvoie aux ressources imputées au budget-programme pour les activités exécutées par le PNUCID et par les agents d'exécution, ainsi qu'au budget ordinaire de l'ONU, et l'on donne des précisions sur les changements en volume apportés au budget d'appui.

A. Bureaux extérieurs

42. Les prévisions de dépenses relatives aux bureaux extérieurs au titre du budget d'appui révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, d'un montant de 18 123 300 dollars, font apparaître une augmentation en volume de 666 500 dollars (3,6 %). Des précisions sur les changements en volume sont fournies aux sections 1 et 2 ci-après. À cela s'ajoutent les activités de programme directement exécutées par les bureaux extérieurs pour un montant de 19 201 000 dollars, soit une augmentation en volume de 324 500 dollars (1,7 %), et les programmes d'appui exécutés par les agents d'exécution, pour un montant de 72 104 900 dollars, soit une diminution en volume de 221 300 dollars (0,3 %). On trouvera des informations sur le budget-programme dans le document E/CN.7/1999/13. Aucun montant n'est prévu au titre des bureaux extérieurs dans le budget ordinaire de l'ONU. La répartition des ressources entre le budget d'appui et le budget-programme (PNUCID et agents d'exécution) est présentée par région au tableau A.2 de l'annexe I. En comparant les différentes régions, on constate que l'Afrique subsaharienne reçoit la part la plus importante des ressources demandées au titre de l'appui au programme (24,3 %), et l'Europe centrale et orientale, la part la plus faible (10 %).

43. Les postes suivants sont demandés au budget d'appui: 41 postes d'administrateur international (2 D-2, 2 D-1, 17 P-5, 10 P-4, 8 P-3 et 2 P-2), 23 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 74 postes d'agent local, ce qui

correspond à la création de 1 poste D-2, de 4 postes P-5 et de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, en partie compensée par la suppression de 2 postes D-1 et de 1 poste P-4. Parallèlement, pour la part du budget-programme exécutée par le PNUCID, il est prévu 18 postes d'administrateur recruté sur le plan international (9 L-5, 8 L-4 et 1 L-3), ce qui correspond à la création de 6 postes L-4, en partie compensée par la suppression de 2 postes L-3. Au total, 156 postes sont destinés aux bureaux extérieurs (59 postes d'administrateur et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international, 23 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 74 postes d'agent local), soit 6 postes d'administrateur recruté sur le plan international et 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national de plus qu'initialement approuvé. Enfin, 17 experts associés (L-2) seront affectés aux bureaux extérieurs, soit 1 de plus.

1. Changements de volume par unité administrative

44. L'augmentation en volume (666 500 dollars, soit 3,6 %) est le résultat d'une réorganisation opérée à la suite de la décentralisation des ressources vers les bureaux extérieurs, qui avait été approuvée au titre du budget d'appui initial. Les principaux changements sont les suivants:

a) Ouverture d'un bureau en République islamique d'Iran, ce qui devrait coûter 499 400 dollars (415 500 dollars au titre des postes et 53 900 dollars au titre des dépenses autres que les postes);

b) Renforcement des bureaux en place en Afrique du Sud, à la Barbade, en Bolivie, au Brésil, en Égypte, au Pérou, en République populaire démocratique lao et en Thaïlande.

45. L'ouverture d'un bureau en République islamique d'Iran permet d'étendre le réseau des bureaux extérieurs. Elle fait suite à l'expansion des activités que le PNUCID mène dans ce pays et à la décision d'accorder la priorité à ce dernier et aux ses pays voisins. Ce bureau sera chargé de donner des conseils spécialisés aux plus hauts responsables des administrations publiques sur l'élaboration au niveau national de politiques de contrôle des drogues viables; de sensibiliser les autorités nationales à la nécessité de contrôler les drogues; de définir dans le cadre du programme du PNUCID des objectifs concernant la fourniture à ce pays d'une assistance technique en matière de contrôle des drogues; d'exécuter et d'administrer les activités de programme du PNUCID dans ce pays, en particulier le vaste programme d'aide au contrôle des drogues; ainsi que de coordonner, de contrôler et d'évaluer l'exécution des activités financées par le PNUCID qui sont actuellement menées sur le

territoire iranien. Les effectifs du bureau se décomposent comme suit: 1 poste P-4, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent local.

46. On a effectué un certain nombre d'aménagements dans d'autres bureaux extérieurs, moyennant un transfert de personnel et un ajustement des dépenses autres que les postes, principalement pour tenir compte de l'évolution du taux d'exécution et tirer parti des nouvelles possibilités. L'engagement politique fort et le taux d'exécution accrus aux paragraphes 39 et 44 ci-dessus, exigent d'étoffer les effectifs des bureaux extérieurs dans cette région et, plus particulièrement, de créer un poste de directeur (D-2) au bureau régional de la Barbade, par le transfert d'un poste des services du siège. En raison de difficultés d'ordre politique et pratique en Afghanistan et au Myanmar, les ressources demandées pour l'appui au programme dans ces pays sont moins importantes. Les effectifs sont modifiés comme suit: création de 1 poste D-2 et de 4 postes P-5 et suppression de 2 postes D-1, 2 postes P-4 et 2 postes d'agent local.

47. On s'emploie tirer profit des possibilités qu'offre la création de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime pour accroître l'efficacité de l'appui fourni par les bureaux extérieurs. Le Centre pour la prévention internationale du crime a récemment établi une présence sur le terrain dans un certain nombre de pays. Là où des bureaux du PNUCID sont déjà en place, l'infrastructure d'appui pour les activités du PNUCID et du Centre est commune – ce qui est le cas en Afrique du Sud et en Ouzbékistan – le budget et les activités de programme restant quant à eux distincts. Il devrait en résulter des gains d'efficacité. Comme les incidences budgétaires se feront sentir pendant l'exercice 2000-2001, les chiffres correspondants seront fournis dans le budget d'appui qui sera proposé pour cet exercice.

2. Changements au titre du volume par objet de dépense

48. Le montant total des ressources demandées au titre des postes (13 137 700 dollars) fait apparaître une augmentation en volume de 726 500 dollars (5,4 %) (création de 1 poste D-2, de 4 postes P-5 et de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national; suppression de 2 postes D-1 et de 1 poste P-4). Le montant total des dépenses autres que les postes (4 985 600 dollars) fait apparaître une diminution en volume de 60 000 dollars (1,2 %), qui se répartit comme suit:

a) *Frais de voyage.* Le montant demandé (924 200 dollars) demeure inchangé. Il permettra d'effectuer environ 650 missions pour participer à des réunions

thématiques comme celles des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA); de fournir des services consultatifs aux gouvernements; de participer à des réunions de donateurs; de fournir un appui aux projets; d'assurer la coordination avec les donateurs, les organismes des Nations Unies et les autres organisations; et d'assurer la participation au séminaire des directeurs de pays au siège du PNUCID. Le montant demandé se décompose comme suit: 165 200 dollars pour l'Afrique subsaharienne; 52 900 dollars pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient; 68 000 dollars pour l'Europe centrale et orientale; 134 100 dollars pour l'Asie occidentale et centrale; 54 100 dollars pour l'Asie du Sud; 169 300 dollars pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; et 280 600 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

b) *Frais généraux de fonctionnement.* Le montant demandé (2 938 000 dollars) fait apparaître une diminution en volume de 100 000 dollars, soit 3,2 %. On prévoit en effet une diminution en raison du niveau plus faible des dépenses effectives au cours des neufs premiers mois de 1998. Le montant demandé servira à financer la location de locaux à usage de bureaux (1 013 000 dollars); l'entretien des locaux (418 000 dollars), y compris la sécurité, le nettoyage ainsi que l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau; l'entretien du matériel de bureau et des véhicules (347 000 dollars); les frais de communication (1 125 000 dollars), à savoir télégrammes, télex, appels téléphoniques, télécopies, courrier électronique, messageries exprès et affranchissement; et les dépenses de représentation (35 000 dollars) à l'occasion des réunions avec des hauts fonctionnaires. Le montant demandé se décompose comme suit: 457 000 dollars pour l'Afrique subsaharienne; 65 100 dollars pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient; 155 500 dollars pour l'Europe centrale et orientale; 313 300 dollars pour l'Asie occidentale et centrale; 258 300 dollars pour l'Asie du Sud; 559 700 dollars pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et 1 129 100 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

c) *Fournitures et accessoires.* Le montant demandé (356 800 dollars) fait apparaître une diminution en volume de 60 000 dollars, soit 14,4 %. On prévoit en effet une diminution en raison du niveau plus faible des dépenses effectives au cours des neufs premiers mois de 1998. Le montant demandé servira à financer l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau (disquettes, papier, rubans pour machine à écrire, encre pour imprimante à laser, calendriers, stylos et crayons, accessoires de bureau et fournitures pour le dessin); l'élaboration de documents d'information; l'achat d'essence et de lubrifiants; les tenues pour le personnel local lorsque la réglementation du lieu l'exige; et l'abonnement aux journaux aux périodiques. Le montant demandé se répartit comme suit: 65 900 dollars pour

l'Afrique subsaharienne; 13 400 dollars pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient; 27 400 dollars pour l'Europe centrale et orientale; 64 000 dollars pour l'Asie occidentale et centrale; 10 000 dollars pour l'Asie du Sud; 53 000 dollars pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; et 122 600 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

d) *Mobilier et matériel.* Le montant demandé (766 600 dollars) fait apparaître une augmentation en volume de 100 000 dollars, soit 15 %. Cette augmentation est imputable à l'ouverture d'un bureau en République islamique d'Iran et à la modernisation des réseaux informatiques dans un certain nombre de bureaux existants. Le montant demandé servira à financer l'achat de matériel de bureau (496 000 dollars) (ordinateurs personnels, serveurs pour les réseaux locaux, imprimantes, lecteurs optiques, logiciels, matériel de protection contre les sautes de tension, télécopieurs, téléphones mobiles, photocopieurs, projecteurs, caméra, magnétoscope et téléviseurs, matériel audiovisuel, machine à relier les documents, climatiseurs et matériel téléphonique); l'achat de véhicules (138 000 dollars) et l'achat de mobilier (132 600 dollars), à savoir chaises, bibliothèques, meubles de rangement, tables pour ordinateur, bureaux, tables, fauteuils, lampes, gros matériel pour le nettoyage des bureaux, réservoirs d'eau et autres équipements de bureau). Le montant demandé (352 400 dollars) se répartit comme suit: 181 500 dollars pour l'Afrique subsaharienne; 18 800 dollars pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient; 121 000 dollars pour l'Europe centrale et orientale; 120 600 dollars pour l'Asie occidentale et centrale; 15 100 dollars pour l'Asie du Sud; 69 400 dollars pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; et 240 200 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

B. Services du siège

49. Les prévisions de dépenses pour les services du siège au titre du budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, d'un montant de 6 699 700 dollars, font apparaître une augmentation en volume de 786 700 dollars (11,3 %). On trouvera des précisions sur les changements en volume aux sections 1 et 2 ci-après. Les services du siège qui fournissent un appui au programme au titre du Fonds mènent également des activités financées à l'aide du budget-programme du Fonds et du budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépense pour les services du siège au titre du budget-programme se montent à 14 329 300 dollars, soit une augmentation en volume de 3 992 000 dollars (39,6 %). En outre, une somme de 3 019 300 dollars est imputée au budget ordinaire de l'ONU. Les changements de volume au titre du budget d'appui exposés ci-dessous sont mis en rapport avec l'ensemble des

ressources demandées pour chaque unité administrative en distinguant les différentes sources de financement.

1. Changements au titre du volume par unité administrative

50. L'augmentation en volume (786 700 dollars, soit 11,4 %), est imputable aux principaux changements décrits ci-dessous:

a) Le Service des opérations: le Service sera étoffé pour appuyer les nouvelles activités de coopération technique;

b) Le Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse: ce service sera étoffé pour aider le PNUCID à s'acquitter des nouveaux mandats que l'Assemblée générale lui a confiés à sa vingtième session extraordinaire;

c) Divisions du siège: les trois divisions seront réorganisées pour n'en former que deux, de sorte à réduire le montant des ressources demandées au titre de la gestion.

51. On s'attache actuellement à renforcer le Service des opérations pour faire face à la forte augmentation du taux d'exécution des activités de coopération technique, comme cela est indiqué dans le budget-programme révisé pour l'exercice 1998-1999 et dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2000-2001. En outre, dans un souci de rationalisation, on a transféré du Service d'appui au programme au Service des opérations les activités d'évaluation des projets, ainsi que les ressources correspondantes. Les postes demandés pour le Service des opérations, qui est dirigé par un administrateur général (D-1), se répartissent comme suit: 13 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 1 P-2) et 11 postes d'agent des services généraux (autres classes), imputés au budget d'appui du Fonds, ce qui correspond à la création de 1 poste P-5, de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes). À cela s'ajoute l'affectation à ce service d'un expert (L-5) au titre d'un détachement sans prise en charge et de 7 experts associés (L-2), soit une personne détachée sans prise en charge (L-5) et 5 experts associés (L-2) de plus.

52. Comme indiqué aux paragraphes 36 et 37 ci-dessus ainsi que dans le budget-programme révisé proposé pour l'exercice 1998-1999 (E/CN.7/1999/13), il a été demandé au PNUCID d'aider, d'une part, la Commission à contrôler la mise en œuvre de la stratégie que l'Assemblée générale a approuvée à sa vingtième session extraordinaire et, d'autre part, les gouvernements à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés à cette même

session. Pour ce faire, il faut mettre en place un système de surveillance mondiale des cultures illicites et évaluer l'abus des drogues dans le monde, ce qui exige d' étoffer dès 1999 le Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse à l'aide des ressources du Fonds.

53. Les postes demandés pour le Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse, dirigé par un administrateur (D-1), se répartissent comme suit: 32 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 3 P/L-5, 13 P/L-4, 8 P/L-3 et 7 P/L-2) et 24 postes d'agent des services généraux (2 de classe principale et 22 d'autres classes), imputés au budget du Fonds et au budget ordinaire de l'ONU, ce qui correspond à la création de 6 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux. Les postes suivants sont demandés au budget d'appui du Fonds: 4 postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-5 et 1 P-4) et 7 postes d'agents des services généraux (1 de classe principale et 6 d'autres classes), soit la création de 1 poste P-4, de 1 poste d'agent des services généraux (classe principale) et de 3 postes d'agents des services généraux (autres classes), en partie compensées par la suppression de 1 poste P-5. En outre, le budget-programme du Fonds prévoit 18 postes d'administrateur (8 L-4, 6 L-3 et 4 L-2) et 12 postes d'agent des services généraux (autres classes), ce qui correspond à la création de 4 postes L-4 et de 2 postes L-3, en partie compensées par la suppression de 1 poste L-5 et de 1 poste L-2. Le budget-programme est publié sous la cote E/CN.7/1999/13. Parallèlement, 10 postes d'administrateur (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 3 P-2) et 5 poste d'agents des services généraux (1 de classe principale et 4 d'autres classes) sont demandés au budget ordinaire, ce qui fait apparaître un transfert de 2 postes P-2 d'autres services du PNUCID. Enfin, 2 experts associés (L-2) sont affectés à ce service, soit 1 de moins qu' initialement prévu.

54. Afin de rationaliser la structure organisationnelle, on a ramené de trois à deux le nombre des divisions du siège, comme le montre l'organigramme présenté à annexe III. En conséquence, 1 poste D-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) ont été supprimés de la ligne budgétaire "Appui au programme/siège".

2. Changements au titre du volume par objet de dépense

55. Le montant total des ressources demandées au titre des postes (5 513 700 dollars) fait apparaître une augmentation en volume de 686 700 dollars, soit 11,6 % (création de 2 postes P-4, de 1 poste P-3, de 1 poste d'agent des services généraux (classe principale) et de 3 postes d'agent des services généraux (autres classes); suppression de 1 poste D-2 et de 1 poste P-2). Le montant total des dépenses autres

que les postes (1 186 000 dollars) fait apparaître une augmentation en volume de 100 000 dollars, soit 9,6 %, répartie comme indiqué ci-après:

a) *Autres dépenses de personnel.* Le montant demandé (127 500 dollars) ne fait apparaître aucun changement en volume. Ce montant servira à financer le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et les heures supplémentaires. Le personnel temporaire remplace les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée; des heures supplémentaires sont nécessaires en période de surcroît de travail;

b) *Consultants et experts.* Le montant demandé (138 600 dollars) ne fait apparaître aucun changement en volume. Ce montant est nécessaire pour financer les services de consultants en vue de l'élaboration de projets; les services consultatifs aux gouvernements; l'établissement de documents techniques qui seront soumis à la Commission; et l'appui aux ateliers sous-régionaux portant sur les plans nationaux de contrôle des drogues;

c) *Frais de voyage.* Le montant demandé (274 800 dollars) fait apparaître une augmentation en volume de 30 000 dollars, soit 12,6 %. Ce montant est nécessaire pour effectuer des missions de coordination dans les bureaux extérieurs; pour entreprendre des consultations techniques avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies; pour mener des consultations avec les gouvernements sur l'élaboration, le contrôle de l'exécution et l'évaluation des projets et sur l'analyse des rapports; pour participer aux réunions de groupes d'experts; et pour prendre part aux stages régionaux de formation;

d) *Services contractuels.* Le montant demandé (68 300 dollars) ne fait apparaître aucun changement en volume. Ce montant est nécessaire pour couvrir les frais de photocopie et d'impression, y compris la location et l'entretien des photocopieuses;

e) *Frais généraux de fonctionnement.* Le montant demandé (370 700 dollars) fait apparaître une augmentation en volume de 20 000 dollars, soit 6 %, imputable à la maintenance du matériel informatique et à l'augmentation des frais de communication. Le montant demandé se décompose comme suit: 121 700 dollars pour l'entretien du matériel informatique; 171 300 dollars pour les frais de communication (télégrammes, télex, appels téléphoniques, télécopies, courrier électronique, messagerie exprès et affranchissement); 57 500 dollars pour l'entretien du matériel de laboratoire; 12 400 dollars pour les frais de représentation; et 7 800 dollars pour divers services.

f) *Fournitures et accessoires.* Le montant demandé (71 900 dollars) correspond à une augmentation prévue de 30 000 dollars, soit 75,5 %, compte tenu de la progression des dépenses effectives enregistrée au cours des neuf premiers mois de 1998. Il doit servir à financer l'acquisition d'articles de papeterie et de fournitures de bureau (disquettes, papier, rubans pour machines à écrire, encre pour imprimantes à laser, calendriers, stylos et crayons, accessoires de bureau et matériel de dessin);

g) *Matériel.* Le montant demandé, (134 200 dollars) fait apparaître une augmentation de 20 000 dollars, soit 18,4 %, qui correspond à l'acquisition de matériel informatique pour les fonctionnaires nouvellement recrutés. Ce montant doit servir à financer l'achat d'ordinateurs personnels, de télécopieurs, d'ordinateurs portables et d'imprimantes et aussi à couvrir une partie des frais de logiciel pour les systèmes Windows, DOS et UNIX.

VIII. Gestion et administration

56. Les prévisions de dépense révisées relatives à la gestion et l'administration au titre du budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 s'établissent à 9 242 700 dollars, soit une augmentation au titre du volume de 2 191 600 dollars, (24,6 %), détaillée aux sections 1 et 2 ci-après. De plus, des bureaux qui fournissent au siège des services en matière de gestion et d'administration exécutent aussi des activités imputées au budget-programme du Fonds et au budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépenses relatives à la gestion et l'administration au titre du budget-programme biennal se montent à 4 168 700 dollars, faisant apparaître une augmentation au titre du volume de 413 300 dollars, soit 11,5 %. Dans les bureaux qui fournissent aussi des services en matière de gestion et d'administration, aucun poste n'est imputé au budget-programme. Un montant de 5 931 600 dollars est prévu à ce titre au budget ordinaire de l'ONU. Les changements au titre du volume qui apparaissent dans le budget d'appui, exposés aux sections 1 et 2, sont mis en rapport avec l'ensemble des ressources demandées pour chaque unité administrative, en distinguant les diverses sources de financement.

1. Changement du volume, par unité administrative

57. L'augmentation au titre du volume (2 060 800 dollars, soit 13,4 %) est imputable aux principaux changements décrits ci-dessous:

a) *Bureau du Directeur exécutif et Bureau de liaison de New York:* ces deux bureaux seront renforcés de manière à pouvoir, dans le cadre de la décentralisation,

accentuer l'obligation redditionnelle et les responsabilités en matière de gestion administrative;

b) *Groupe des relations extérieures:* le Groupe sera étoffé dans la mesure où ses responsabilités en matière de sensibilisation et d'image du PNUCID ont été étendues;

c) *Service d'appui au Programme:* les arrangements relatifs à l'appui seront rationalisés, ce qui permettra d'opérer des économies considérables;

e) *Directeur de la Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues:* l'organisation de ce service sera rationalisée, ce qui permettra d'opérer des économies.

58. Le Bureau du Directeur exécutif s'acquitte des fonctions de direction et de gestion et fait partie intégrante de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et de l'Office des Nations Unies à Vienne. Il a été profondément remanié, comme indiqué ci-après:

a) Le Bureau du Directeur exécutif, situé à Vienne, est dirigé par un administrateur général (poste D-1 qui correspond à un ancien poste P-5 reclassé) et comprend au total 5 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes), financés par le Fonds et par le budget ordinaire de l'ONU. Le Fonds devrait financer 4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-4 et 2 P-3) et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes), soit 1 poste D-1, 1 poste P-4 et 2 postes P-3 de plus qu'initialement prévu. Le budget ordinaire financerait 1 poste P-2, qui vient d'être créé pour ce bureau. L'augmentation du nombre de postes qui seraient financés à l'aide du Fonds est en partie compensée par le transfert de 1 poste P-5 et de 1 poste P-4 vers d'autres services du PNUCID. De plus, un poste d'expert associé (L-2) est destiné au bureau, ce qui n'entraîne aucun changement.

b) Le Bureau de liaison de New York fait rapport au chef du Bureau du Directeur exécutif. Ses effectifs ont été renforcés afin de tenir compte des attributions supplémentaires qui lui ont été confiées par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et l'Office des Nations Unies à Vienne, et afin d'affermir l'efficacité de l'interaction avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège de l'Organisation. En particulier, le Bureau de liaison coopérera avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il fera mieux connaître le

PNUCID aux délégations au Siège et entretiendra des contacts étroits avec les institutions financières internationales à Washington de manière à obtenir leur concours permanent aux activités de lutte contre le blanchiment de l'argent et à l'exécution des plans d'action. Le Bureau de liaison est dirigé par un administrateur général (poste D-1 nouvellement créé) et comprend au total 3 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-3) et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes). Le Fonds financerait 2 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1 et 1 P-3) et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) qui viennent d'être créés. Un poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (autre classe) seront imputés au budget ordinaire de l'ONU, au titre de l'Office des Nations Unies à Vienne. Un poste d'expert associé (L-2) est destiné au Bureau de liaison sans que cela entraîne de changements.

c) Le Bureau du Directeur exécutif comprend 1 poste P-5, qui vient d'être créé. Son titulaire relève directement du Directeur exécutif et a pour tâche, en son nom, de traiter avec les médias pour faire en sorte que les grands organes internationaux de presse et les grandes chaînes internationales de radio et de télévision rendent compte de façon continue et exacte des activités du PNUCID et du problème de la drogue en général. Il fera également fonction de porte-parole du Directeur exécutif. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie du PNUCID qui vise à polariser en permanence l'attention du grand public sur le problème du contrôle des drogues et à veiller à ce que les États Membres et les autres partenaires s'emploient à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Le titulaire du poste P-5 est assisté d'un agent des services généraux (autres classes) dont le poste vient d'être créé.

59. Le Groupe des relations extérieures a été mis à niveau et considérablement renforcé. Il est responsable de l'application de la nouvelle stratégie de communication, notamment de la promotion de l'image du PNUCID, à la fois au siège et sur le terrain, ainsi que de l'établissement d'une revue de presse quotidienne des organes internationaux à l'intention des responsables et du personnel du PNUCID. Le Groupe est chargé d'améliorer la teneur de l'information, tant sur support papier que sur support électronique, en privilégiant les questions concernant le suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la mise en œuvre de la Déclaration politique adoptée à cette occasion (résolution S-20/2, annexe). Une attention particulière est accordée à la création de groupes de promotion, composés d'experts et de personnalités appartenant à tous les secteurs, de manière à mobiliser un appui en faveur du PNUCID et des activités relatives au contrôle des drogues et à diffuser un

message approprié en faisant appel au secteur privé et à travers des manifestations sportives. La coordination des principales activités et conférences relèvera du Groupe des relations extérieures. Suite à une étude réalisée sur le Groupe des relations extérieures et sur le Groupe de la mobilisation des ressources qui avait été recommandée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), la responsabilité de la coordination interinstitutions et de la coopération avec les organisations non gouvernementales et la société civile a été transférée du Groupe de la mobilisation des ressources au Groupe des relations extérieures, avec réaffectation des ressources correspondantes. Le Groupe des relations extérieures est dirigé par un administrateur général (poste D-1, ancien poste P-5 reclassé), et compte au total 8 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 de D-1, 2 P-5, 1 L-5 et 4 P-3) et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes), financés par le Fonds du PNUCID et le budget ordinaire de l'ONU. Au titre du budget d'appui, le Fonds financerait 5 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1 et 4 P-3) et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes), ce qui correspond à la création de 1 poste D-1, de 3 postes P-3 et de 4 postes d'agent des services généraux (autres classes), partiellement compensée par la suppression d'un poste P-5, d'un poste P-2 et d'un poste d'agent des services généraux (classe principale). De plus, 1 poste L-5 serait créé pour le Groupe des relations extérieures, financé par le budget-programme du Fonds. Au budget ordinaire de l'ONU seraient imputés 2 postes d'administrateur (2 P-5) et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes), soit 2 postes P-5 de plus qu'initialement prévu. En outre, 1 poste d'expert associé (L-2) est destiné au Groupe des relations extérieures, 2 postes devant être supprimés.

60. Le Groupe de la mobilisation des ressources a été réorganisé suite à l'étude réalisée sur le Groupe des relations extérieures. Comme indiqué ci-dessus, la responsabilité de la coordination interinstitutions et de la coopération avec les organisations non gouvernementales et la société civile a été transférée du Groupe de la mobilisation des ressources au Groupe des relations extérieures, en même temps que les ressources correspondantes. Le Groupe de la mobilisation des ressources est dirigé par un administrateur général (poste D-1) et comprend au total 5 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes), financés par le Fonds et par le budget ordinaire de l'ONU. Le Fonds financerait 3 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-4 et 1 P-2) et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes), ce qui correspond à la création d'un poste P-4, partiellement compensée par la suppression d'un poste P-3. Le budget

ordinaire financerait, quant à lui, 2 postes d'administrateur (2 postes P-3), soit 1 poste P-5 et 1 poste P-2 de moins qu'initialement prévu.

61. Le Service d'appui au Programme a été réorganisé, ce qui a permis de réaliser d'importantes économies. La coordination de l'évaluation des projets a été transférée au Service des opérations, ainsi que les ressources correspondantes. Les procédures ont été rationalisées et l'on a, à cet effet, décentralisé entièrement l'élaboration et le suivi du plan de travail, les responsabilités du Service d'appui au Programme étant déléguées aux bureaux compétents. Le Service d'appui au Programme est dirigé par un administrateur général (poste D-1) et comprend au total 7 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) et 15 postes d'agent des services généraux (1 de la classe principale et les 14 d'autres classes), financés par le Fonds et par le budget ordinaire de l'ONU. Le Fonds financerait 5 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 2 P-4 et 2 P-3) et 12 postes d'agent des services généraux (1 de la classe principale et 11 d'autres classes), soit 2 postes P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes) de moins qu'initialement prévu. Le budget ordinaire financerait 2 postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-4) et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes), soit 1 poste P-2 de moins qu'initialement prévu.

62. Le bureau du Directeur de la Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues a perdu un poste P-4, qui a été transféré au Service des opérations.

2. Changements au titre du volume, par objet de dépense

63. Le montant total des ressources demandées au titre des postes, (6 050 600 dollars) fait apparaître une augmentation de 1 861 600 dollars, soit 30,7 % (création de 3 postes D-1, de 1 poste P-4, de 3 postes P-3 et de 2 postes d'agent des services généraux (autres classes), suppression de 1 poste P-2 et de 1 poste d'agent des services généraux (classe principale)). Le montant total des dépenses autres que les postes fait apparaître une augmentation au titre du volume de 330 000 dollars (11,7 %) qui se répartit comme suit:

a) *Autres dépenses de personnel.* Le montant demandé (110 500 dollars) demeure inchangé. Il doit couvrir le recrutement de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et les heures supplémentaires. Le personnel temporaire remplace les fonctionnaires en congé de maternité et en congé maladie de longue durée; des heures supplémentaires sont effectuées en période de surcroît de travail;

b) *Consultants et experts.* Le montant demandé (174 100 dollars) fait apparaître une augmentation au titre du volume de 130 000 dollars (42,9 %). D'importantes réductions ont pu être opérées en faisant appel de plus en plus aux fonctionnaires en poste plutôt qu'à des consultants, en particulier pour les services consultatifs en matière d'évaluation et de gestion. Des consultants continueront d'être recrutés pour assurer des services que le PNUCID n'est pas en mesure de fournir;

c) *Frais de voyage.* Le montant demandé (576 000 dollars) fait apparaître une augmentation au titre du volume de 270 000 dollars (91,3 %). Cette forte augmentation s'explique par les trois raisons suivantes. Premièrement, les frais de voyage du personnel du PNUCID à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont été bien plus élevés que prévu; en particulier, les derniers préparatifs de la vingtième session extraordinaire, y compris les activités organisées en marge de la session, ont requis la présence à New York de fonctionnaires supplémentaires du PNUCID. Deuxièmement, au cours de la première année de son mandat, le Directeur exécutif, accompagné de hauts fonctionnaires du PNUCID, a effectué des missions pour se tenir au courant des activités du PNUCID dans les diverses régions et promouvoir d'importantes initiatives en matière de collecte de fonds et de programmes. Dans le cadre de missions de collecte de fonds, il s'est rendu au Forum économique mondial de Davos (Suisse), en 1998, il s'est entretenu à Washington avec le Président de la Banque mondiale et, à Bruxelles, avec des responsables de l'Union européenne. Plusieurs missions de mobilisation des ressources et de relations publiques ont été entreprises en Italie. Des missions de collecte de fonds ont été effectuées aussi en Allemagne, en France, aux États-Unis d'Amérique, au Luxembourg et au Royaume-uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord. Des missions ayant trait aux opérations du PNUCID sur le terrain ont été conduites en Argentine, en Bolivie, en Chine, en Colombie, en Iran (République islamique d'), au Kazakhstan, au Mexique, au Myanmar, au Pérou et en République de Corée. D'autre part, des fonctionnaires du siège se sont rendus en Asie occidentale, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine pour appuyer de nouvelles initiatives en matière de programmes. Troisièmement, comme indiqué pour les dépenses afférentes aux consultants, certaines tâches qui étaient auparavant exécutées par des consultants le sont désormais par des fonctionnaires du PNUCID. Les dépenses afférentes aux consultants s'en trouvent considérablement réduites, mais des ressources supplémentaires sont requises pour financer les frais de voyage du personnel;

d) *Services contractuels.* Le montant demandé (46 500 dollars) demeure inchangé. Cette somme doit couvrir

les frais de photocopie et d'impression, y compris la location et l'entretien de photocopieuses;

e) *Frais généraux de fonctionnement.* Le montant demandé (374 600 dollars) fait apparaître une augmentation du volume de 80 000 dollars, soit 28,4 %, qui se répartit comme suit: 50 000 dollars pour les communications; 20 000 dollars pour l'entretien du matériel informatique; et 10 000 dollars au titre des dépenses de représentation. L'accroissement des dépenses afférentes aux communications correspond essentiellement au règlement de dépenses engagées par le Bureau de liaison de New York au cours de l'exercice biennal précédent. L'augmentation des dépenses de représentation est imputable aux activités qui ont eu lieu dans le cadre de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à des réunions des groupes d'experts chargés d'examiner la question du renforcement du dispositif des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et à l'accueil de visiteurs de rang élevé. Le montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement (374 600 dollars)

se décompose comme suit: 107 300 dollars au titre de la location des locaux du Bureau de liaisons de New York; 95 100 dollars au titre de l'entretien du matériel informatique; 145 900 dollars pour les communications (télégrammes, télex, communications téléphoniques, télécopies, messagerie électronique, service de messagerie exprès et affranchissements); 20 000 dollars pour les dépenses de représentation; et 6 300 dollars au titre des services divers;

f) *Fournitures et accessoires.* Le montant demandé (63 400 dollars) fait apparaître une augmentation du volume de 30 000 dollars (94,9 %) compte tenu de l'augmentation des dépenses effectives enregistrée au cours de neuf premiers mois de 1998. Il doit servir à couvrir les frais de papeterie et de fournitures de bureau (disquettes, papier, rubans pour machines à écrire, encre pour imprimantes à laser, calendriers, stylos et crayons, accessoires de bureau et matériel de dessin);

g) *Matériel.* Le montant demandé (156 500 dollars) fait apparaître un accroissement du volume de 80 000 dollars (109,1 %). Cette augmentation doit servir à financer l'acquisition d'ordinateurs et de matériel informatique dans le cadre des nouveaux postes qu'il est proposé de créer au budget d'appui biennal révisé, et à moderniser le matériel du Bureau de liaison de New York. Le montant demandé (156 900 dollars) doit servir à financer l'achat d'ordinateurs personnels, d'ordinateurs portables, d'imprimantes, de télécopieurs, d'appareils téléphoniques et de logiciels pour les systèmes Windows, DOS et UNIX;

h) *Dépenses diverses.* Le montant demandé (1 689 500 dollars) demeure inchangé. Il doit servir à rembourser le coût des services que fournissent au Fonds du PNUCID le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (269 500 dollars), la Division des services administratifs et des services communs de l'Office des Nations Unies à Vienne (1 million de dollars) et le PNUD (420 000 dollars).

Tableau A.5

Nombre de postes affectés aux activités de programme dans le budget révisé pour 1998-1999: détail des fonctions

<i>Bureau et titre du programme</i>	<i>Catégorie et classe</i>
A. Appui au programme	Néant
B. Gestion et administration	Néant
C. Programme	
1. Bureaux extérieurs	
<i>Afrique subsaharienne</i>	
RAF/967 Mobilisation des ONG en Afrique de l'Est et en Afrique australe	
1. Expert en ONG	L-4
RAF/D21 Services consultatifs en matière de répression	
2. Conseiller en matière de répression	L-4
RAF/B66 Services consultatifs concernant la réduction de la demande	
3. Conseiller en matière de réduction de la demande	L-4
<i>Asie occidentale et centrale</i>	
RAS/D18 Services consultatifs en matière de répression	
4. Conseiller technique en matière de répression	L-5
RAS/B50 Services consultatifs concernant les activités de substitution en Asie	
5. Conseiller pour les activités de substitution	L-5
RER/D41 Services consultatifs concernant le renforcement des capacités en matière de répression	
6. Coordonnateur de programme	L-4
RAS/C32 Repérage cartographique des surfaces utilisées pour la culture illicite de drogues au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan	
7. Conseiller technique	L-3
<i>Asie du Sud</i>	
RAS/938 Contrôle des précurseurs en Asie du Sud et du Sud-Est	
8. Coordonnateur de projet	L-5
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>	
RAS/980 Services consultatifs concernant les activités de substitution en Asie	
9. Conseiller pour les activités de substitution	L-5
RAS/D20 Services consultatifs en matière de répression	
10. Conseiller en matière de répression	L-5
RAS/D44 Services consultatifs concernant la réduction de la demande	
11. Conseiller en matière de réduction de la demande	L-5
RAS/C75 Services consultatifs concernant la réduction de la demande	
12. Directeur de projet	L-5
RAS/B38 Contrôle des précurseurs en Asie de l'Est	
13. Coordonnateur de projet	L-4
RAS/C51 Conception et mise au point de programme de formation interactifs informatisés en matière de répression	
14. Coordonnateur de projet	L-4
RAS/B65 Collecte, analyse et diffusion d'informations à l'intention des services de répression	
15. Coordonnateur de projet	L-4
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	
RLA/920 Services consultatifs concernant les activités de substitution en Amérique latine	
16. Conseiller pour les activités de substitution	L-5
RLA/XXX Services consultatifs juridiques	
17. Conseiller juridique hors classe	L-5
CAR/B16 Coordination de l'aide en matière de contrôle des drogues dans les Caraïbes	
18. Expert en contrôle des drogues	L-4

Bureau et titre du programme	Catégorie et classe
2. Siège	
<i>Groupe des relations extérieures</i>	
GLO/D64 Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale	
1. Expert en information	L-5
<i>Programme mondial contre le blanchiment de l'argent</i>	
GLO/B79 Programme mondial contre le blanchiment de l'argent	
2. Directeur de programme	L-6
3. Analyste stratégique	L-5
4. Expert financier	L-4
5. Expert en blanchiment de l'argent	L-4
6. Expert en investigations financières	L-4
7. Coordonnateur de la formation et assistant chargé des bases de données	L-2
8. Secrétaire	G
9. Secrétaire	G
10. Assistant administratif	G
<i>Secrétariat de l'OICS/Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues</i>	
GLO/565 Base de données de l'OICS pour le contrôle des précurseurs	
11. Expert	L-4
12. Secrétaire	G
13. Secrétaire	G
<i>Programme d'assistance juridique/Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues</i>	
GLO/900 Programme d'assistance juridique	
14. Conseiller juridique hors classe	L-5
15. Juriste	L-3
16. Secrétaire	G
<i>Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse/Division des opérations et de l'analyse</i>	
GLO/C93 Élaboration d'un plan mondial pour l'éradication des cultures illicites de pavot à opium et de coca	
17. Expert	L-4
18. Secrétaire	G
GLO/B63 Élaboration de projets et de programmes et évaluation en matière d'activités de substitution	
19. Expert	L-3
GLO/583 Assistance scientifique fournie en laboratoire	
20. Expert	L-3
21. Technicien de laboratoire	G
22. Technicien de laboratoire	G
23. Secrétaire	G
GLO/B83 Caractéristiques et profil des drogues saisies	
24. Expert	L-4
25. Expert	L-2
GLO/D45 Mise en œuvre d'un plan d'action sur les stimulants de type amphétamine en Extrême-Orient et en Asie du Sud-Est	
26. Expert en stimulants de type amphétamine	L-3
GLO/C92 Rapport mondial sur les drogues	
27. Directeur de projet	L-4
28. Directeur de projet adjoint	L-3
29. Secrétaire	G
GLO/C09 Système d'information destiné aux administrateurs nationaux	
30. Expert technique	L-2
BPK-14331 Renforcement des compétences techniques du Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse	
31. Expert en réduction de la demande	L-4
32. Expert en prévention de l'abus des drogues	L-4
33. Économiste	L-4
34. Chercheur	L-4
35. Chercheur	L-4
36. Expert en information	L-3
37. Expert	L-3
38. Assistant informaticien	G
39. Commis informaticien	G
40. Secrétaire	G

<i>Bureau et titre du programme</i>		<i>Catégorie et classe</i>
	41. Expert en réduction de l'offre	L-2
	42. Commis à la saisie des données	G
	43. Secrétaire	G
	44. Secrétaire	G
	45. Secrétaire	G
GLO/B92	Initiative mondiale pour la prévention primaire des problèmes de toxicomanie	
	46. Expert	L-2

Annexe II

Présentation du budget

A. Cycle budgétaire et ordonnancement du budget d'appui biennal

1. Une fois l'esquisse approuvée, le cycle budgétaire biennal du Fonds du PNUCID comprend les trois étapes suivantes: présentation du budget initial avant le début de l'exercice; présentation du budget révisé à mi-parcours de l'exercice; et présentation du budget final, vers la fin du cycle budgétaire. Chaque budget se compose de deux parties: le budget d'appui et le budget-programme. Le premier suit l'ordonnancement du modèle harmonisé retenu par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, que le PNUCID a appliqué pour la première fois au budget d'appui final pour l'exercice biennal 1996-1997 et le budget d'appui initial pour 1998-1999 (E/CN.7/1997/14). L'application du modèle harmonisé suppose un même ordonnancement du budget d'appui, une terminologie et des définitions communes et une même méthode de calcul des prévisions de dépenses. Le budget d'appui suppose notamment:

- a) Une distinction nette entre budget d'appui et budget-programme;
- b) L'intégration du budget d'appui dans le cadre global des ressources, y compris celles destinées aux activités de programme;
- c) Une distinction nette, dans le budget d'appui, entre appui au programme d'une part, et gestion et administration de l'autre;
- d) La transparence entre les ressources destinées aux services du siège et celles destinées aux activités opérationnelles;
- e) Le financement du budget d'appui à l'aide de ressources à destination générale et de ressources destinées à l'appui au programme;
- f) La présentation du budget d'appui par ligne de crédit aux fins d'approbation par la Commission;
- g) La catégorisation des dépenses par unité administrative, de façon à faire ressortir les principales responsabilités et attributions de chacune de ces dernières.

2. Si le modèle harmonisé suppose une présentation normalisée des budgets des programmes des Nations Unies, il est suffisamment souple pour permettre le maintien ou la prise en compte de principes budgétaires propres à l'organisme concerné. Le PNUCID a ainsi intégré au modèle harmonisé les aspects suivants:

- a) La comparaison avec le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, afin d'assurer une présentation intégrée;
- b) La présentation d'un rapport sur l'exécution du budget d'appui à l'occasion de la présentation du budget final;
- c) Une description détaillée de la situation financière, établie selon une méthode systématique de calcul des prévisions de recettes;
- d) La révision, en cours d'exercice, du budget approuvé;
- e) La réévaluation des coûts afférents aux activités de programme;
- f) L'ajout, au budget d'appui biennal, d'annexes détaillées contenant des informations présentant un intérêt pour la Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment sur l'appareil administratif du PNUCID, les mesures prises pour donner suite aux observations formulées par la Commission, le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes, ainsi que la méthode retenue pour établir le budget.

3. Comme indiqué plus haut, le budget comprend, outre le budget d'appui, le budget-programme. Pour l'essentiel, le budget d'appui se rapporte à l'exécution du programme; s'il contient, aux paragraphes 35 à 40, une vue d'ensemble du programme révisé, on trouvera de plus amples informations sur les activités de programme dans le budget-programme révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/CN.7/1999/13).

B. Méthode retenue pour l'établissement du budget d'appui révisé

4. Le budget d'appui révisé proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 expose les ajustements proposés à mi-parcours de l'exercice biennal par rapport au budget d'appui initial approuvé. Les prévisions budgétaires et activités de programmes prévues dans le budget initial qui ne sont pas visées par ces ajustements restent valables et ne figurent pas de nouveau dans le budget révisé. En n'indiquant que les changements (méthode "additive"), il est possible de présenter un document court qui ne reprenne pas la totalité des éléments contenus dans le budget d'appui initial approuvé.

5. Le budget révisé comprend deux types d'ajustements: les changements au titre des coûts et les changements au titre du volume. Les premiers font apparaître toute augmentation ou diminution du coût d'une ressource donnée. Ils prennent en compte, en particulier, les variations des taux et des coûts standard, l'inflation et les fluctuations des taux de change par

rapport aux hypothèses retenues aux fins de l'établissement du budget approuvé. Les changements au titre du volume tiennent compte des écarts enregistrés par rapport aux éléments contrôlables du budget approuvé, notamment les modifications du programme de travail. Dans le budget révisé, seuls les écarts importants sont indiqués, sans que l'on s'attache à l'ensemble des détails et des ajustements éventuels, ce qui permet d'éviter de présenter un budget complet tout en respectant le cycle budgétaire biennal.

6. Dans le budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, les ajustements au titre du volume sont exprimés aux taux et coûts standard révisés. Ces taux et coûts standard sont notamment les taux de change, les taux d'inflation, les dépenses salariales standard, les dépenses communes de personnel et les taux de vacance de postes. Pour calculer les changements au titre des coûts, on a recours à des taux et coûts standard actualisés. Si, dans le budget du PNUCID, les montants sont exprimés en dollars des États-Unis, une grande partie des dépenses sont toutefois réalisées dans d'autres monnaies. Les mouvements des taux de change entre ces monnaies et le dollar et les écarts de taux d'inflation sont donc susceptibles d'avoir des conséquences non négligeables sur le calcul des ajustements relatifs aux coûts. S'agissant des fluctuations des taux de change, ces ajustements consistent à actualiser les prévisions en fonction des taux mensuels effectivement appliqués dans le pays concerné. Les projections jusqu'à la fin de l'exercice se fondent sur le dernier taux mensuel disponible; on ne tente pas de prédire le mouvement des monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Pour ce qui est de l'inflation, on actualise les hypothèses de calcul sur la base des indices mensuels effectifs des prix à la consommation dans le pays concerné, et les projections se fondent sur la moyenne des 12 mois écoulés. Pour la révision des dépenses salariales standard, des dépenses communes de personnel et des taux de vacance de postes, on s'appuie sur les chiffres effectivement enregistrés par catégorie et par classe à Vienne et dans chacune des quatre régions où le PNUCID est présent. Les projections sont réalisées à partir, d'une part, des informations mensuelles les plus récentes communiquées par les 19 principaux pays dans lequel le PNUCID a des activités et, d'autre part, des dépenses salariales standard retenues pour établir le budget ordinaire de l'ONU, y compris l'hypothèse retenue en juin 1998 pour l'exercice biennal 1998-1999.

C. Mesures prises pour faire suite aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

7. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (E/CN.7/1997/16) sur le budget d'appui final proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 et le projet de budget d'appui initial pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/CN.7/1997/14) contenait un certain nombre de recommandations et de demandes de complément d'information. On trouvera exposées ci-dessous, dans leurs grandes lignes, les mesures prises par le PNUCID pour y faire suite.

8. *Observations relatives à une description des programmes propre à justifier le budget d'appui.* Au paragraphe 2 du document E/CN.7/1997/16, le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle présentation du budget du PNUCID, conforme au modèle de budget harmonisé mis au point par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Il a recommandé d'inclure à l'avenir, dans le document présentant le budget d'appui, un bref résumé du programme et des ressources nécessaires pour l'exécuter. Dans le même ordre d'idées, le Comité a estimé, au paragraphe 3, qu'il serait possible d'améliorer encore le document en expliquant mieux les prévisions en matière d'appui au programme, et ce en détaillant le taux d'exécution du programme.

9. *Suite donnée.* Pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif, la section IX du budget d'appui révisé récapitule brièvement le budget-programme révisé. Cette nouvelle présentation devrait éclaircir davantage les prévisions en matière d'appui au programme.

10. *Observations relatives aux ressources à des fins spéciales et aux services d'appui.* Au paragraphe 18 du document E/CN.7/1997/16, le Comité consultatif a noté qu'il était nécessaire d'accorder une plus grande attention à la gestion des programmes et à l'efficacité administrative. Il a par ailleurs cru comprendre que 84 % des contributions étaient liées à des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 1998-1999 et que cette situation, associée au fait que le PNUCID exécute un grand nombre de petits projets, était la raison du nombre si important de produits indiqués au titre des services d'appui. Il a estimé que l'on pourrait, par une analyse plus approfondie, déterminer les possibilités de rationalisation de ces services sans réduire la capacité de suivi du PNUCID, et recommandé que le Directeur exécutif examine plus avant, avec les donateurs, les façons de traiter cette question.

11. *Suite donnée.* Pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif, le Service d'appui au Programme du PNUCID a fait l'objet d'une évaluation, et des propositions visant à le rationaliser ont été intégrées au budget d'appui révisé. Il est ainsi proposé de réduire de 23 à 17 le nombre de postes affectés à ce service et financés au titre du Fonds du PNUCID.

12. *Observations relatives au réexamen des fonctions de relations extérieures.* Au paragraphe 19 du document E/CN.7/1997/16, le Comité consultatif a pris note de la création d'un volet relations extérieures et a recommandé au Directeur exécutif d'indiquer, dans son prochain rapport, si les fonctions correspondantes pouvaient être confiées à d'autres groupes ou services, comme celui chargé de la coordination interorganisations.

13. *Suite donnée.* Pour donner suite aux recommandations du Conseil consultatif, les rapports entre le Groupe des relations extérieures et les autres unités administratives du PNUCID ont été réexaminés, ce qui a permis non seulement de confirmer l'importance de ce Groupe comme entité à part entière, mais a également amené à le renforcer. Ainsi, les fonctions de coordination interinstitutions dont il est question dans le rapport du Comité consultatif ont été transférées, avec les ressources correspondantes, du Groupe de la mobilisation des ressources au Groupe des relations extérieures.

14. *Observations relatives aux règles de gestion financière du Fonds du PNUCID.* Au paragraphe 23 du document E/CN.7/1997/16, le Comité consultatif a noté que le PNUCID jugeait prudent d'attendre que la Commission des stupéfiants approuve, à la reprise de sa quarantième session, en décembre 1997, les budgets proposés selon le modèle harmonisé avant de soumettre à nouveau le projet de règles de gestion financière. Le Comité a noté que cela serait fait à la quarante et unième session de la Commission, après qu'il ait lui-même examiné le projet.

15. *Suite donnée.* Le rapport du Directeur exécutif du PNUCID sur le projet révisé de règles de gestion financière a été remis au Comité consultatif. Les conclusions de l'examen auquel ce dernier a procédé sont consignées dans une lettre datée du 19 février 1998, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité consultatif et distribuée à la Commission à sa quarante et unième session. Le 13 mars 1998, la Commission des stupéfiants a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de promulguer les nouvelles règles de gestion financière; ces dernières ont effectivement été promulguées en octobre 1998 et elles ont pris effet le 1^{er} janvier 1999.

16. *Observations relatives à la vérification externe des comptes.* Au paragraphe 24 du document E/CN.7/1997/16, le Comité consultatif a prié le Directeur exécutif de fournir des informations, dans le cadre de sa prochaine présentation, sur

les arrangements concernant la vérification externe des comptes.

17. *Suite donnée.* La vérification externe des comptes du Fonds du PNUCID est assurée par le Comité des commissaires aux comptes, à New York. Les commissaires émettent une opinion sur les états financiers et la gestion du Fonds. Ces états financiers vérifiés, accompagnés de l'opinion des Commissaires aux comptes ainsi que d'un rapport contenant toutes les questions soulevées par le Comité, sont présentés à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et aux États membres de la Commission des stupéfiants. Les services du Comité des commissaires aux comptes sont financés au titre du budget ordinaire de l'ONU, sans frais pour le Fonds du PNUCID.

D. Autres recommandations auxquelles il a été donné suite au cours de l'exercice biennal précédent

18. Outre les recommandations et observations ci-dessus, qui ont été prises en compte dans le présent rapport, le PNUCID a donné suite, dans le cadre du budget d'appui final pour l'exercice biennal 1996-1997 et du budget d'appui initial pour 1998-1999, à d'autres recommandations et directives, concernant notamment:

a) *L'introduction du modèle de budget harmonisé* (par. 11 de la résolution 6 (XL) de la Commission des stupéfiants et par. 33 et 40 du document E/CN.7/1997/10). L'application de la recommandation visant à retenir le modèle de budget harmonisé appliqué par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP a été examinée par le Comité consultatif (E/CN.7/1997/16, par. 2) et la Commission a approuvé le nouvel ordonnancement du budget dans ses résolutions 7 (XL) et 8 (XL);

b) *Examen des dépenses d'appui aux projets d'exécution nationale* (E/CN.7/1997/10, par. 37). Le Comité consultatif a examiné la question des dépenses d'appui exposée à l'annexe IV du document E/CN.7/1997/14 (E/CN.7/1997/16, par. 20 à 22). La Commission a approuvé le rapport du Comité consultatif dans sa résolution 7 (XL) relative aux questions budgétaires;

c) *Approbation du budget-programme biennal* (E/CN.7/1997/10, par. 40). Le Comité consultatif a examiné la proposition tendant à ce que la Commission approuve le budget-programme (E/CN.7/1997/16, par. 12); la Commission l'a approuvé dans sa résolution 8 (XL). Cette procédure est conforme aux règles de gestion financière du Fonds du PNUCID.

d) *Régularisation de l'imputation des postes* (par. 15 de la résolution 6 (XL) de la Commission et par. 12 du document E/CN.7/1997/10). Une régularisation visant à

imputer aux activités d'appui des postes auparavant imputés aux activités de programme avait été proposée dans le cadre du dernier budget, examinée par le Comité consultatif (E/CN.7/1997/16, par. 16) et approuvée par la Commission dans sa résolution 7 (XL) relative au budget;

e) *Décentralisation* (E/CN.7/1997/10, par. 28 et E/CN.7/1995/22, par. 11, 15 et 25). La décentralisation des ressources et la délégation de pouvoirs aux bureaux extérieurs qui avaient été proposées ont été examinées par le Comité consultatif (E/CN.7/1997/16, par. 17) et approuvées par la Commission dans sa résolution 7 (XL) relative au budget. D'autres mesures de décentralisation figurent au budget actuellement proposé;

f) *Rationalisation de la présentation du budget* (E/CN.7/1995/22, par. 3). L'adoption du modèle de budget harmonisé s'est accompagnée d'une rationalisation profonde de la présentation du budget et la question a été examinée par le Comité consultatif (E/CN.7/1997/16, par. 3). Par sa résolution 7 (XL), la Commission a adopté le projet de budget et approuvé le nouvel ordonnancement du budget.

g) *Introduction d'un rapport sur l'exécution du budget* (E/CN.7/1995/22, par. 3). Le rapport sur l'exécution du budget présenté avec le budget d'appui et budget-programme finals pour 1996-1997 avait été établi selon un modèle perfectionné; il présentait des données chiffrées et des descriptions détaillées et exposait les principaux succès obtenus et les grands problèmes rencontrés. Ce rapport de type nouveau a été examiné par le Comité consultatif (E/CN.7/1997/16, par. 10) et la Commission en a pris note dans sa résolution 7 (XL) relative au budget;

h) *Emplacement des bureaux extérieurs* (E/CN.7/1995/22, par. 15). Les raisons invoquées pour modifier l'emplacement des bureaux extérieurs ont été exposées dans le corps du budget (E/CN.7/1997/14, annexe III, par. 31) et examinées par le Comité consultatif; la Commission en a pris note lors de l'adoption de sa résolution 7 (XL) relative au budget;

i) *Corrélation entre les programmes et les mandats* (E/CN.7/1995/22, par. 25). Une présentation modifiée a permis de mieux faire ressortir la corrélation entre les programmes et les mandats, et ce grâce à une approche en trois points consistant à faire apparaître autrement le lien entre le plan à moyen terme et le budget; faire ressortir à l'aide de tableaux, dans le budget-programme, le lien entre les nouveaux mandats et des propositions budgétaires spécifiques; et indiquer, dans l'inventaire des projets, les textes en portant autorisation. Cette nouvelle approche a été exposée dans le corps du budget (E/CN.7/1997/14, annexe III, par. 33) et examinée par le Comité consultatif ainsi que par la Commission, dans le cadre de l'adoption de

ses résolutions 7 (XL) et 8 (XL) relatives aux questions budgétaires.

Annexe III

Structure organique du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

1. Le PNUCID, créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, est l'unique organe chargée de coordonner l'action internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues. Ses attributions sont les suivantes:

a) Jouer le rôle principal de principal agent de l'action contre l'abus des drogues, chargé exclusivement de coordonner et d'orienter efficacement toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies et faire fonction de dépositaire des connaissances spécialisées dans le domaine de la lutte internationale contre la drogue destinées au Secrétaire de l'ONU, et notamment aux commissions régionales, aux autres organes de l'ONU, ainsi qu'aux États Membres et, en cette qualité, leur donner des conseils en vue du contrôle international et national des drogues;

b) S'acquitter, au nom du Secrétaire général, des responsabilités qui lui incombent aux termes des traités internationaux et des résolutions des organes de l'ONU ayant trait au contrôle international des drogues;

c) Fournir des services de secrétariat et des services fonctionnels à la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires et, compte dûment tenu des arrangements prévus par les traités, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants;

d) Planifier et réaliser les activités opérationnelles de contrôle des drogues aux niveaux national, régional et mondial par le biais du réseau des bureaux extérieurs; aider les gouvernements à élaborer et exécuter les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux visant à réduire la culture, la production, la fabrication, le trafic et l'utilisation illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et à améliorer l'efficacité des mesures de contrôle de l'approvisionnement licite en drogues et précurseurs chimiques.

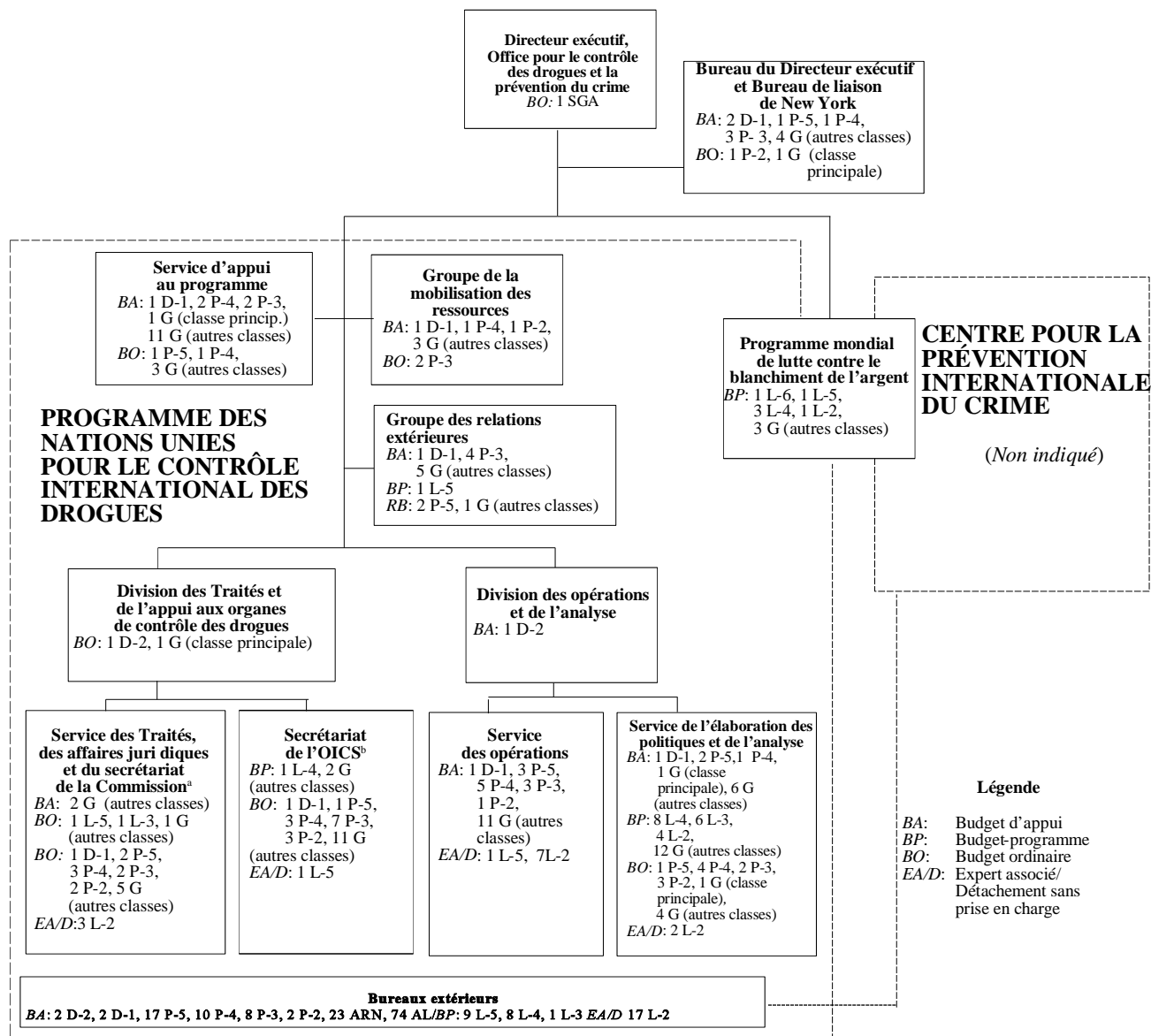
2. Les activités du PNUCID sont financées par le budget ordinaire de l'ONU, ainsi que par des fonds extrabudgétaires, qui couvrent le budget d'appui biennal et le budget-programme du Fonds du PNUCID. Le budget ordinaire, qui finance essentiellement les activités relatives à l'application des traités et les activités juridiques au siège du Programme, est présenté par le Secrétaire général, examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et approuvé par l'Assemblée générale. Le budget d'appui biennal et le budget-programme du Fonds du PNUCID sont financés par des contributions volontaires et ont pour but d'aider les pays en développement à s'acquitter des obligations qui leur incombent au regard de l'application des dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Cette assistance est fournie par l'intermédiaire du siège et du réseau de bureaux extérieurs du PNUCID ainsi que des programmes de contrôle des drogues. Ces budgets sont présentés par le Directeur exécutif, examinés par le CCQAB et approuvés par la Commission. Environ 10 % des ressources du PNUCID proviennent du budget ordinaire et le solde de contributions volontaires.

3. L'organigramme du PNUCID figure au graphique IV. On trouvera ci-après une description des unités administratives du PNUCID, établie à partir de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/1998/17 du 30 octobre 1998, avec mention de leur principale source de financement.

A. Directeur exécutif et bureau du Directeur exécutif

4. Le Directeur exécutif du PNUCID est chargé de la gestion du Programme. Il remplit également les fonctions de Directeur exécutif de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Dans l'exercice de ses tâches de direction et d'administration, il est aidé par un bureau intégré qui dessert l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est financé à la fois par le budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires.

Figure 4. Organigramme du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

^aY compris le programme d'assistance juridique.^bPour les questions de fond, le Secrétaire de l'OICS relève de l'Organe.

B. Service d'appui au Programme

5. Le Service d'appui au Programme gère les ressources financières du PNUCID. À ce titre, il est notamment chargé d'administrer les systèmes de budgétisation et d'établissement des rapports sur l'exécution des activités du Programme, d'établir les états financiers du Fonds du PNUCID et d'élaborer la politique du PNUCID en matière de personnel. Le Service est financé essentiellement à l'aide de fonds extrabudgétaires.

C. Groupe des relations extérieures et Groupe de la mobilisation des ressources

6. Le Groupe des relations extérieures et le Groupe de la mobilisation des ressources ont notamment pour attribution de donner une image positive du PNUCID et de coordonner ses activités de communication et de relations publiques. Ils ont aussi pour tâche d'encourager la coordination interorganisations et la coopération avec les autres organisations internationales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. La mobilisation des ressources, en vue notamment de financer les activités de coopération technique, relève du Groupe de la mobilisation des ressources. Ces deux groupes sont financés principalement par des fonds extrabudgétaires.

D. Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues

7. La Division regroupe le Service des traités, des affaires juridiques et du secrétariat de la Commission et le secrétariat

de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Elle s'acquitte des fonctions découlant des conventions et des instruments relatifs au contrôle international des drogues, ainsi que des résolutions des organes intergouvernementaux pertinents. Elle contrôle la suite donnée aux dispositions des traités et aux résolutions et décisions pertinentes des organes intergouvernementaux; elle encourage les États à devenir parties aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à les appliquer comme il se doit. Elle fournit aussi des services de secrétariat et des services fonctionnels à la Commission et à l'Organe; elle donne des conseils sur les questions relatives au contrôle des drogues et appuie le PNUCID dans ses tâches ayant trait à l'application des traités. La Division est financée essentiellement à l'aide de ressources provenant du budget ordinaire.

E. Division des opérations et de l'analyse

8. La Division comprend le Service des opérations et le Service de l'élaboration des politiques et de l'analyse. Elle est chargée de coordonner l'ensemble des activités opérationnelles du Programme, à la fois au siège et dans les bureaux extérieurs, et d'aider les gouvernements à élaborer et à exécuter des programmes relatifs au contrôle des drogues. Elle suit et analyse les tendances mondiales en matière de drogues, centralise les connaissances techniques et scientifiques relatives au contrôle des drogues, encourage l'adoption de normes internationales pour l'échange d'informations concernant les drogues et facilite ces échanges entre les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales. La Division est financée essentiellement à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Annexe IV

Glossaire

Agent d'exécution. Entité désignée par le Directeur exécutif pour exécuter un projet. L'agent d'exécution est chargé de la gestion générale du projet et est responsable et comptable de la fourniture des produits, de la réalisation des objectifs du projet et de l'utilisation des ressources du PNUCID.

Appui aux programmes. Concerne l'élaboration, la formulation, la réalisation et l'évaluation des programmes d'une organisation. Généralement fourni par des unités administratives, il peut être d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

Budget d'appui au programme. Élément du budget d'appui biennal se rapportant aux activités techniques et administratives pour lesquelles il existe une relation tangible entre l'activité et l'exécution d'activités de projet.

Budget d'appui biennal. Budget se rapportant à l'appui au programme et à la gestion et l'administration.

Budget-programme. Apports directs nécessaires à la réalisation des objectifs d'un projet ou programme déterminé dans le cadre du contrôle international des drogues. Il couvre d'ordinaire les experts, le personnel d'appui, les fournitures et le matériel, les contrats de sous-traitance et la formation individuelle ou en groupe.

Budget final. Prévisions budgétaires suivant la seconde et dernière révision du budget biennal initialement approuvé, vers la fin de la seconde année de l'exercice.

Budget initial. Prévisions budgétaires approuvées par la Commission des stupéfiants avant le début de l'exercice biennal.

Budget révisé. Prévisions budgétaires suivant la première réévaluation du budget biennal initialement approuvé, vers la fin de la première année de l'exercice.

Changement au titre des coûts. Toute augmentation ou diminution du coût d'une ressource donnée durant un exercice par rapport à celui d'un exercice précédent, imputable à une modification des coûts, prix et taux de change.

Changement au titre du volume. Augmentations ou diminutions réelles des ressources nécessaires à l'exécution des éléments maîtrisables des prévisions budgétaires.

Dépenses d'appui au programme. Dépenses engagées par un agent d'exécution du fait de son administration d'activités au titre de projets financés par le Fonds.

Exécution nationale. Arrangement en vertu duquel une entité située dans le pays récipiendaire est chargée d'exécuter des projets financés par le PNUCID.

Ligne de crédit. Subdivision des crédits à laquelle correspond un montant déterminé dans la décision portant ouverture des crédits et à l'intérieur de laquelle le Directeur exécutif est autorisé à effectuer des virements sans approbation préalable.

Organisation associée. Entité désignée par le Directeur exécutif pour participer, en association avec un agent d'exécution, à l'exécution de projets.

Recettes provenant de l'appui au programme. Ressources provenant de l'exécution de projets, conformément à l'arrangement relatif au remboursement des dépenses d'appui et destinées exclusivement à financer les activités d'appui aux projets.

Réserve. Montant destiné à garantir la disponibilité intégrale des ressources à destination générale, des ressources provenant de l'appui au programme et des ressources à des fins spéciales, pour compenser les fluctuations de trésorerie et faire face à d'autres besoins similaires résultant d'une décision de la Commission des stupéfiants.

Ressources à destination générale. Ressources acceptées par le Directeur exécutif en vue d'une utilisation compatible avec l'objet du PNUCID, sans restriction quant à leur emploi à une fin déterminée.

Ressources à des fins spéciales. Ressources acceptées par le Directeur exécutif à des fins spécifiées par le donateur et compatibles avec les politiques, les buts et les activités du PNUCID. Elles se décomposent en ressources à des fins spécifiques, devant être utilisées conformément aux accords de projet spécifiques intervenus entre le PNUCID et l'organisme donateur, et ressources à des fins génériques, employées conformément aux indications données par les bailleurs touchant les secteurs ou les régions prioritaires dans lesquelles elles doivent être utilisées.